



Département de la Dordogne

Commune de SORGES et LIGUEUX

Modification du PLU de SORGES

Pièce annexe (Etude urbaine réalisée en 2017)

Modification prescrite par délibération du Conseil Municipal le 12 septembre 2016

Modification mise à l'enquête publique du au

Modification approuvée par délibération du Conseil Communautaire le



Bureau d'études de la
Chambre d'agriculture Dordogne
Boulevard des Saveurs - Cré@Vallée Nord
Coulounieix Chamiers – 24060 PERIGUEUX CEDEX 9
Tél. : 05 53 45 47 84
urbanae@dordogne.chambagri.fr

L'étude qui va suivre est une «Etude urbaine et plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorges » réalisée en 2017 par Frédéric Ney architecte mandataire – C. Paysages paysagiste cotraitant et ARTELIA Ville et Transport Bordeaux BE cotraitant.

Sommaire	p	1
Cadrage de l'étude	p	2
Le plan d'ensemble	p	3
Rappel des objectifs	p	4
Présentation du plan d'ensemble	p	5
Le schéma de circulation	p	6
Partition en entités opérationnelles	p	7
Programme d'aménagement	p	8
La traversée du bourg	p	9
Le vieux bourg	p	14
L'entrée Sud	p	18
La ceinture Sud Ouest	p	22
L'extension du bourg	p	27
Liaison Bouquet	p	34
Liaison Compostelle	p	35
Liaison Clapier	p	36
Synthèse - Visualisation	p	38
Récapitulatif estimation - Suites à donner	p	39
Référentiel ambiances et matériaux	p	40
Maquette du futur bourg	p	44

Le présent dossier synthétise la phase n°3 de l'étude urbaine et du plan programme d'aménagement de l'espace public du bourg de Sorges.

La finalité de la phase 3 est d'ordonner sous forme de programme les données spatiales, techniques et économiques retenues par le maître d'ouvrage à l'issue de la phase 2, et d'assister le maître d'ouvrage pour la concertation avec la population par la présentation du projet et par la réalisation d'une maquette.

La démarche visionnaire engagée par la commune dépassant sa capacité économique à programmer l'ensemble du projet, le plan programme proposé n'est pas arrêté temporellement. Si la réalisation de certaines opérations telles que la voie d'accès à la résidence sénior, l'implantation commerciale et artisanale de la ZAE Sud et les commerces de l'entrée Nord, les abords de la traversée de la RN 21, est imminente, la programmation de l'ensemble du projet est conçue plus comme un guide d'aménagement permettant au maître d'ouvrage d'argumenter ses choix dans le sens de la cohérence globale du futur bourg de Sorges tout en restant ouvert aux opportunités qui se présenteront.

Avec le maître d'ouvrage, les orientations d'aménagements ont été validées, l'étendue des ouvrages à réaliser a été définie, l'évaluation économique adaptée et la partition des entités opérationnelles arrêtée.

Le plan général a été mis à jour sur ces bases et présenté publiquement le 28 juin 2017. L'accueil de la population fut très favorable.



Le plan d'ensemble

Une situation, un cadre rural attractif, une renommée internationale liée à la trufficulture, l'intégration dans la communauté du grand Périgueux en porte rurale Nord, permettent à Sorges d'envisager un développement équilibré entre habitat, activité touristique et tradition rurale. La qualité de ce développement doit s'appuyer sur ses atouts paysagers et patrimoniaux, conjuguer son identité rurale pour conforter l'image du bourg et les relations qu'il entretient avec son territoire.

Pour confirmer son attractivité (habitat, tourisme) Sorges doit adapter l'offre de service existante qu'elle soit d'initiative privée, commerces, services ou d'initiative publique, scolaire, petite enfance, équipement culturel, sports et loisirs, manifestations. Cet équipement doit être coordonné et adapté aux besoins locaux ainsi qu'à la ruralité qui constitue son atout majeur. Au-delà de l'amélioration de l'offre de service, la qualité de l'habitat doit être recherchée dans la pertinence de son implantation urbaine, son intégration architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

La traversée de la RN 21 dont la déviation ne peut être envisagée dans un avenir proche doit être repensée pour en réduire les nuisances et transformée pour révéler les atouts de Sorges au flux passant. Il faut l'envisager comme un levier de développement et lui attribuer des ambiances et des fonctionnalités adaptées au centre bourg. Les contraintes majeures de cette traversée sont d'une part la nuisance du passage des poids lourds pour lequel une diminution du trafic doit être réfléchi à l'échelle du réseau routier et autoroutier régional (dépassant le cadre de notre réflexion sur le bourg), et d'autre part le passage de convois exceptionnels qui oblige à maintenir une largeur de voie importante au détriment des usagers du centre.

C'est en s'appuyant sur ces objectifs que se sont dessinées les stratégies urbaines suivantes :

- Aménager la traversée en boulevard de centre bourg, le doter d'une place, supporter le développement de son activité par l'implantation de commerces et d'une halle adaptée aux manifestations organisées par la commune,
- Réserver le centre ancien à l'usage prioritaire des piétons et redonner à son espace public les attributs d'un centre ancien en valorisant son patrimoine,
- Développer l'habitat sur le secteur Sud Ouest par une stratification confortant le rapport du centre à la campagne ; ceinture végétale du centre contenue par la résidence sénior, ouverture sur le paysage par une place panoramique, finir les contours du lotissement existant et proposer un nouvel habitat de type hameaux plus intégré au paysage rural,
- A l'entrée Sud, vitrine de Sorges, valoriser la limite entre le bourg ancien et la campagne en référence à la trufficulture, par la continuité des aménagements paysagers et l'intégration de la zone d'activité ; parking paysager, valorisation de l'écomusée et de son extension en truffière, intégration de la zone d'activité dans le paysage de campagne,
- Soutenir les relations du bourg avec les quartiers périphériques pour la qualité de vie des habitants et avec le jardin botanique pour le développement de l'activité touristique.

La traversée du Bourg

Pour des raisons fonctionnelles et économiques, l'emprise de la voie routière est conservée. Le projet de boulevard démultiplie les passages piétons et requalifie les abords existants. La place est créée par la démolition du bâtiment en avancée de la rue J. Geneste et l'aménagement d'un front architectural aligné sur les futurs commerces de l'entrée Nord. L'aménagement de la façade du square et du garage actuel. La halle s'implante au centre de cet espace au niveau de l'immeuble démolit. La liaison avec le vieux bourg est améliorée par l'utilisation du garage actuel en passage donnant directement sur la place N. Feyte.

Le vieux bourg

L'aménagement du vieux bourg est ciblé pour requalifier son caractère historique, améliorer le confort des piétons et inciter à sa visite. Le préalable indispensable de ces orientations est le contrôle du flux des véhicules tel que développé en page 6 « Schéma de circulation ». Le stationnement y est en grande partie conservé afin de faciliter les usages riverains. La réglementation en zone de rencontre (zone 20 ou 30 km/h) de l'ensemble du vieux bourg est nécessaire pour gérer de façon non conventionnelle les conflits dus à l'exiguïté de l'espace public.

L'entrée Sud

A l'entrée Sud le plan développe la requalification du front du bourg par la continuité des aménagements paysagers, parking, abords de voie, modelé de terrain de l'écomusée, truffière, et intégration de la zone d'activité. Les bâtiments frontaux de la zone d'activité ont été avancés pour améliorer la visibilité des enseignes sans dénaturer le caractère rural de l'entrée Sud, et des accès piétons ont été prévus depuis le bourg et son extension, l'aire de camping cars et l'écomusée par le rond point.

La ceinture Sud Ouest du bourg

Le plan confirme la composition en forme de lice fortifiée du parc public et de la résidence sénior, créant ainsi une aération entre le vieux bourg et le nouveau quartier tout en préservant sa forme compacte et singulière. La place panoramique a été réglée pour dégager le meilleur point de vue sur la campagne sorgaise.

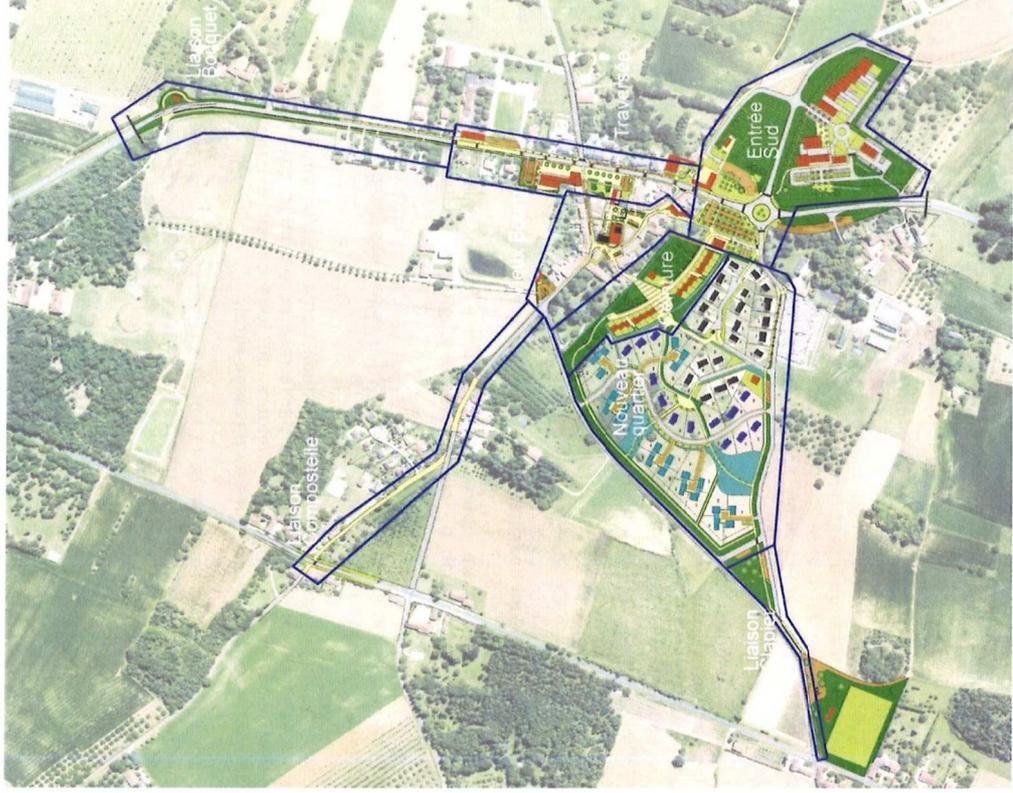
Pour la ceinture et l'extension urbaine, la conception du plan a intégré la nature des terrains et l'absence de réseaux collecteurs d'eaux pluviales, par la création de nombreuses noues, fossés et bassins, par la sélection des matériaux d'aménagement, pour le retardement, la rétention et l'évacuation des secteurs habités.

L'extension du bourg

Le contour du lotissement existant est complété par des implantations parcellaires de même nature adaptées au relief du site. Le flanc Ouest de la zone est occupé par des hameaux dont la concentration des constructions et l'espace libéré entre elles instaurent une urbanisation intermédiaire entre la densité du lotissement et l'occupation traditionnelle en hameau de la campagne sorgaise.

Les liaisons périphériques

Le bourg étant destiné à se développer le plan propose de faciliter les liaisons pédestres avec sa périphérie proche afin de promouvoir les relations douces et réduire l'usage des véhicules. C'est un investissement à long terme car les modes de vie ne se modifient pas aisément, mais sans cet investissement l'évolution espérée est impensable.



Le nouveau plan de bourg amène à concevoir une nouvelle manière de vivre et de circuler pour répondre à l'accroissement des flux de l'habitat, à la polarité des nouveaux équipements, aux difficultés de passage des départementales dans le bourg ancien.

La rue Jean Geneste est mise en sens unique depuis la traversée vers l'Ouest pour la délester d'un difficile croisement (poids lourds) libérer l'espace aux piétons. Le retour par la rue Paul Carreau depuis l'église vers la place N. Feyte est mis en sens unique pour un usage local, ce qui permet, la voie roulotte réduite, d'élargir parvis de l'église. La place N. Feyte garde un accès en double sens « confidentiel » depuis la RN 21 pour desservir le parking des activités.

Le centre est contourné autour de la zone à urbaniser, par la D106, mise en sens unique compte tenu de sa faible largeur, jusqu'au rond point de l'entrée Sud par la voie du cimetière qui reste en double sens pour délester le trafic de la rue J. Geneste et mieux desservir l'Ouest et les nouveaux quartiers. Cette dernière est donc élargie conformément à la prévision du PLU.

Le raccordement en sifflet de la D106 avec la voie communale est amélioré par un barreau de liaison en sens unique. La voie de desserte de la zone à urbaniser est réservée aux riverains et une contrainte de vitesse, (plateau surélevé suffisamment éloigné des habitations), devra être installée à l'entrée depuis la D106 pour interdire son usage en raccourci.

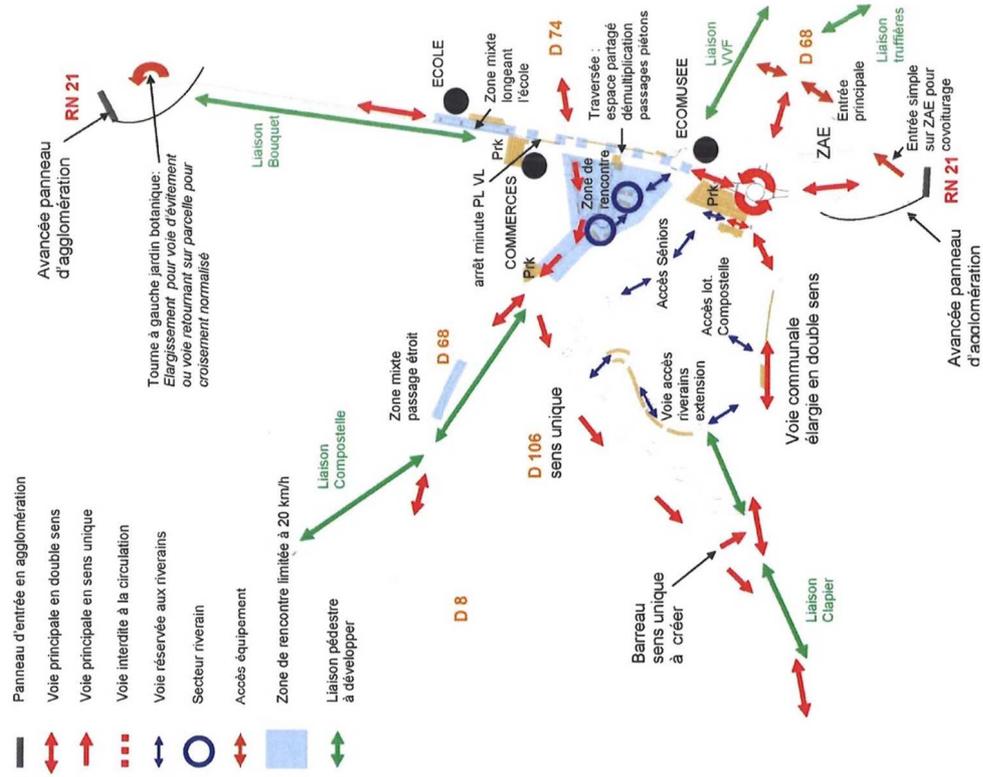
Les accès au centre par l'Ouest se font :

- depuis les Palissoux par la D74 desservant au passage le parking Ouest à l'extrémité de la rue Jean Geneste, puis la D 106, la voie du cimetière et le rond point de l'entrée Sud. Le tourne à droite D68/D106 sécurisé est difficile pour la giration des poids lourds.
- soit par le carrefour du Clapier sur la D8 en revenant au rond-point Sud par la voie communale ce qui peut nécessiter une amélioration de la sécurité du tourne à gauche sur la D8.

Les relations douces avec les quartiers habités et les pôles d'attraction de la proche périphérie sont à améliorer pour soutenir les nouvelles exigences d'accessibilité, supporter une politique de diminution de l'usage des véhicules, améliorer les conditions d'habitat, supporter le développement d'un tourisme vert.

Les principales liaisons douces à développer sont les suivantes :

- Liaison du bourg avec le jardin botanique
- Entrée sud :
 - o Liaison avec la zone commerciale depuis le bourg et les zones à urbaniser,
 - o Liaison du bourg avec le sentier du VVF par la voie désaffectée de la D68,
 - o la faisabilité d'une liaison pédestre entre l'écomusée et le sentier des truffières dont le départ se fait toujours par le barreau désaffecté est à examiner,
- En entrée Nord-Ouest, l'aménagement d'une liaison douce avec le quartier des Palissoux facilite les relations avec ce groupe d'habitation et valorise l'arrivée du chemin de Saint Jacques traversant la D8. Cet accès comporte un passage de voie étroite au niveau des habitations du dernier virage avant le bourg qui pourrait être traité en zone mixte, marquant ainsi d'un aménagement significatif les abords du bourg.
- Enfin la liaison avec les quartiers du Sud-Ouest, le Clapier, se faisant par la zone à urbaniser.



Les aspects fonctionnels, techniques et économiques ont conduit la partition des secteurs en entités opérationnelles suivant les priorités et conjonctures.

La traversée du Bourg - 1

La traversée du Bourg est divisée en deux entités opérationnelles, la première **1a** concernant les aménagements longeant la voie nationale, la **1b** concernant les espaces piétons attenants places et parkings valorisant les usages du nouveau boulevard urbain.

Le vieux bourg - 3

L'aménagement du vieux bourg est une entité unique et singulière conditionnée par la valorisation de son patrimoine et qu'il est nécessaire de concevoir et de réaliser comme un ensemble.

L'entrée Sud - 2

L'entrée Sud doit composer une unité paysagère forte, sa réalisation doit être partitionnée suivant les jonctures opérationnelles qui conditionnent 3 entités :

- 2c La Zone d'activité qui dépend d'une opération déjà engagée avec la communauté d'agglomération du Grand Périgueux
- 2b L'écomusée avec la requalification de ses accès, la réalisation de la trufferie et son laboratoire de sensibilisation, projet lié à l'équipement,
- 2a Le parking paysager de l'entrée Sud qui concerne plus généralement l'espace public du bourg.

La voie d'accès à la résidence sénior - 5

La réalisation de cette voie passant en secteurs 2 et 4 est nécessaire à la réalisation de l'opération « Résidences Sénior ». Elle se divise elle-même en deux opérations, la **5a** pour la première tranche (réalisation imminente) de la résidence, la **5b** pour la deuxième tranche non encore engagée. Ces opérations intègrent les ouvrages réalisés hors secteur liés à leurs propres eaux pluviales.

La ceinture paysagère du bourg - 4

Ce pouton paysager articulant la forme du bourg avec le nouveau quartier et le paysage Sorgeais par la place panoramique est à concevoir de façon unitaire.

La requalification des espaces publics du lotissement existant - 6

Opération de requalification des espaces devenus publics, du lotissement.

Le nouveau quartier - 7

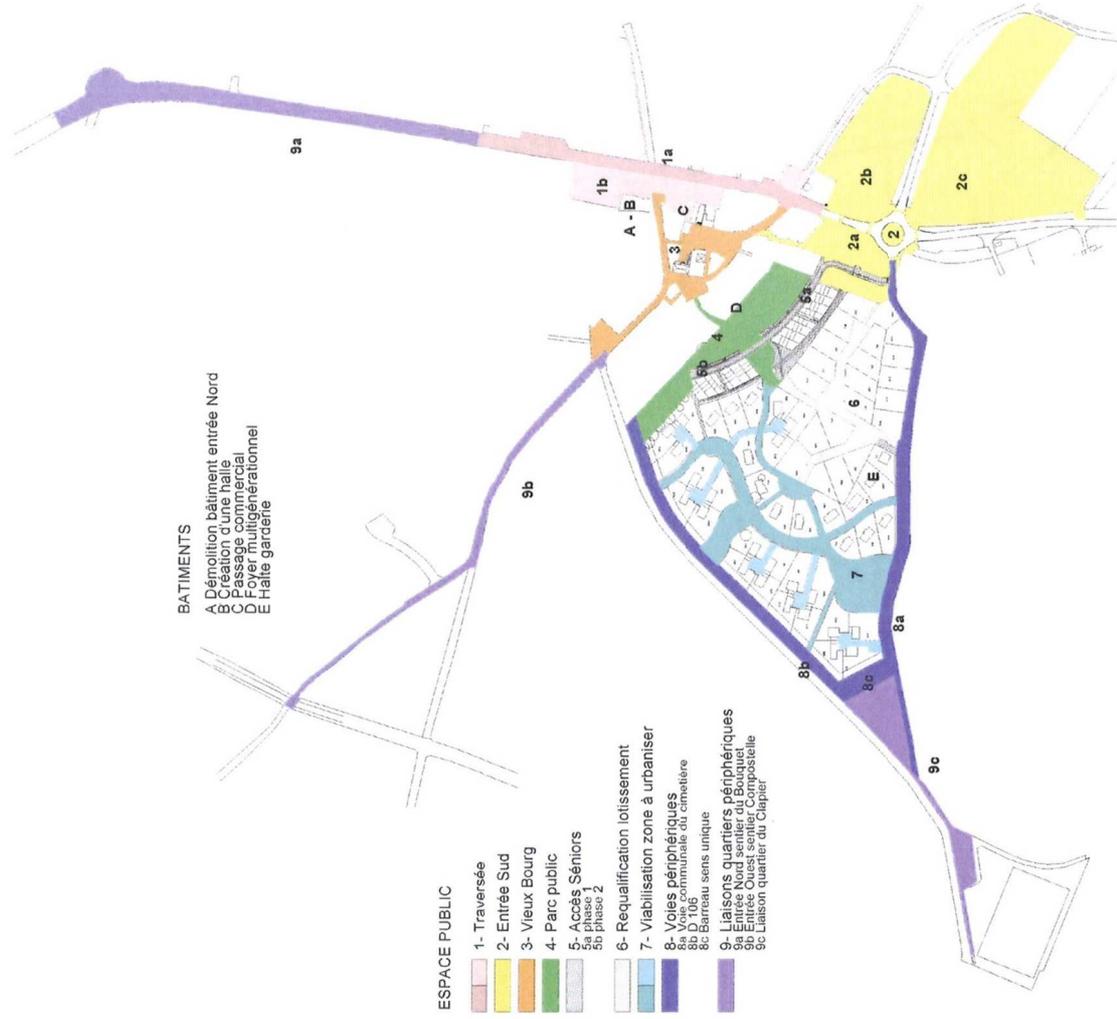
Le nouveau quartier dont la ville a déjà acquis une partie importante des terrains, sera réalisé en plusieurs tranches à déterminer suivant l'initiative des propriétaires fonciers.

Les voies périphériques du nouveau quartier - 8

Les voies périphériques concernent les abords paysagers de la D106 (**8b**), la création du barreau reliant la D106 à la voie communale Sud (**8c**), et l'élargissement de la voie communale (**8a**) avec traitement paysager des abords.

Les liaisons avec les quartiers périphériques - 9

Ces liaisons concernent la sécurisation et la valorisation des accès piétons aux quartiers périphériques que sont, les Palissoux (**9b**), le Clapiet (**9c**) et le jardin botanique (**9a**).



Programme d'aménagement





Salle des Fêtes / Ecomusée

Une placette d'agrément reliant les équipements.
 Suppression du stationnement, accès livraison en casine avec un sol stable de type béton décoratif devant les façades de la salle des fêtes, parterres en pelouse accessible agrémentée de plantations en prolongement extérieur pour les manifestations.

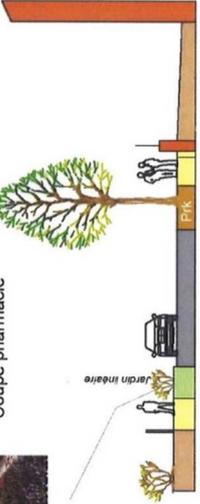
Elargissement de l'escalier, complément de plantation (arbre d'ombrage) et bancs à proximité de l'entrée de l'écomusée

Traitement courant

Préservation de l'emprise de la voie routière avec démultiplication des passages piétons en matériau différentié.
 Stationnement longitudinal à l'est alterné d'une plantation d'arbres colonnaires.
 Côté Sud, trottoir Ouest traité en jardin linéaire intégrant les accès riverains.



Coupe pharmacie



1.50 1.50 6.50 2.10 1.65

Place de la Halle

Place créée sur l'emprise du parking actuel et sur la partie frontale du square allant du garage actuel à l'extrémité des commerces de l'entrée Nord.
 Alignement d'arbres d'ombrage contre la voie, parkings à chaque extrémité et arrêt minute pour PL et VL devant les commerces Nord.
 Front architectural à construire alignant la façade commerciale en galerie, la façade du square agrémenté d'une ombrière végétalisée et la façade de l'actuel garage à traiter.

Le bâtiment en avancée de la rue Jean Geneste est démolli pour créer une halle marchande ouverte (voir p.11)

Les diverses possibilités de passage entre la nouvelle place et la place Nicolas Feyte par le bâtiment de l'actuel garage (réimplanté en ZAE Sud) sont développés en p.12.

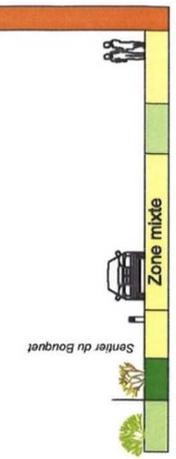
Secteur Ecole

Passage en zone mixte sur toute la longueur de l'école avec trois passages piétons matérialisés.

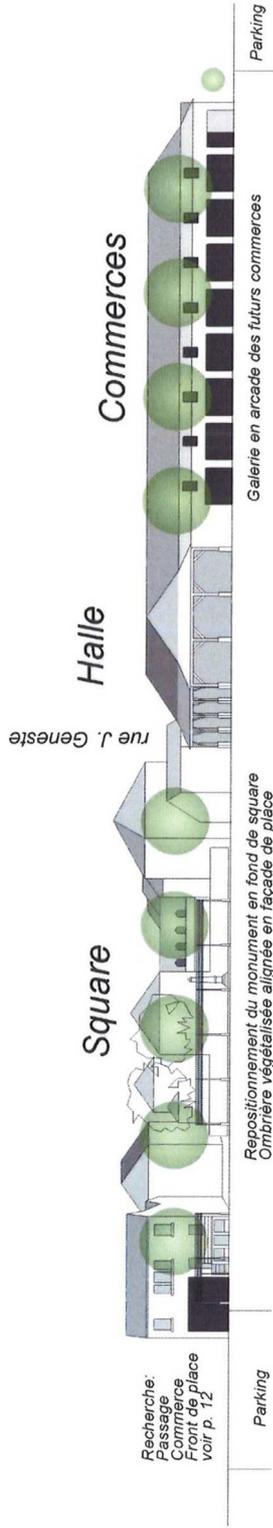
Côté Ouest départ du sentier du Bouquet : compléments paysagers sentier en casine, protection glissière bois

Côté école alignement des plates bandes en séparation voie routière/voie piétonne

Coupe école



1.75 1.50 0.50 6.50 2.00 3.00



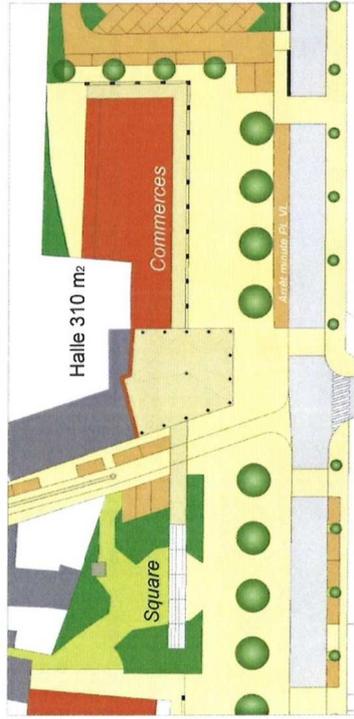
La place de la halle est une opération urbaine qui requalifie fondamentalement le bourg par l'impact régional de son image, par l'amélioration du confort du bourg et par l'évocation d'un dynamisme rural représentatif de Sorges. Il importe donc qu'elle présente une unité architecturale de qualité. Cette vision s'appuie sur l'opération déjà engagée pour les commerces de l'entrée Nord.

Si le projet d'implantation de la halle au centre semble acquis, la question de la démolition complète ou partielle du bâtiment en avancée est restée en suspens.

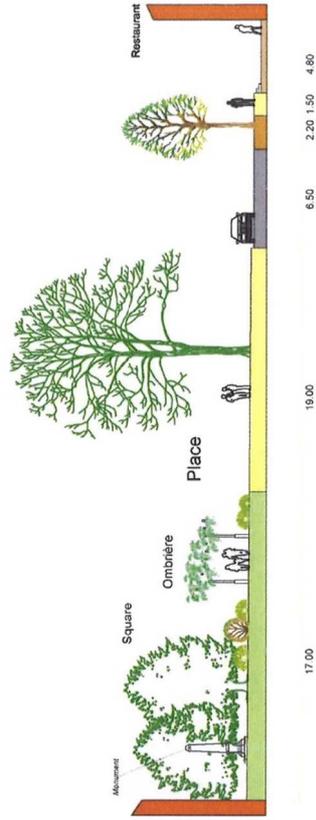
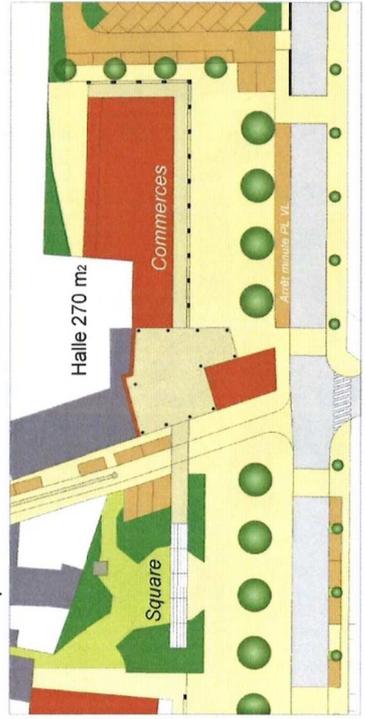
Dans le cas d'une démolition partielle, l'avant du bâtiment est plus intéressant à conserver vis-à-vis de l'architecture et de l'état de conservation (l'arrière ne présentant pas d'intérêt). Mais cet intérêt reste relatif et même si nous pouvons intégrer en arrière une halle un peu réduite (270 m²) améliorant ainsi le passage, le projet ne dégage pas l'ouverture visuelle sur le bourg depuis l'entrée Nord, et nuit à l'unité recherchée pour la place.

La démolition totale du bâtiment permet d'implanter en lieu et place une véritable Halle (310m²), qu'il faut imaginer en forte référence avec l'histoire du Périgord, même si le choix se porte sur une architecture contemporaine, à l'image des Bastides d'Henri IV, projets urbains majeurs de l'histoire la région (même si elles se situent un peu plus au Sud... Sorges ne devient-elle pas la porte Nord du Grand Périgueux ?), place de forme carrée ou rectangulaire affirmée, halle centrale, cornières (arcades) en ceinture, église fortifiée à proximité...

Démolition totale du bâtiment en avancée



Démolition partielle du bâtiment en avancée



Emises dans le cadre d'une recherche de cohérence architecturale et urbaine pour la nouvelle place et son articulation avec le vieux bourg, ces options éclairaient le maître d'ouvrage sur les enjeux urbains liés à la création d'un passage dans le garage actuel.



A Réhabilitation légère du garage actuel pour passage et commerce

Le passage est réalisé dans l'espace mécanique du garage actuel. Un escalier de 6 marches le relie à la place N. Feyte par les ouvertures actuelles. La réhabilitation du passage reste relativement légère et peut dégager un petit local (commerce ou équipement) ouvrant sur le passage.

La façade actuelle du bâtiment serait simplement améliorée (enduits et accessoires) et son caractère décalé vis-à-vis du vieux bourg serait atténué par un avant plan (ombrière) en continuité du square.

B Réhabilitation lourde du garage actuel pour passage et commerce

La partie avant du bâtiment est occupée par un commerce de taille plus importante en façade de la place. Le passage est réalisé en façade Nord ce qui valorise le square en espace d'articulation entre la place et le vieux bourg.

Le commerce se réapproprie la façade pour gagner de l'espace et intégrer le bâtiment dans l'alignement de place de la Halle.

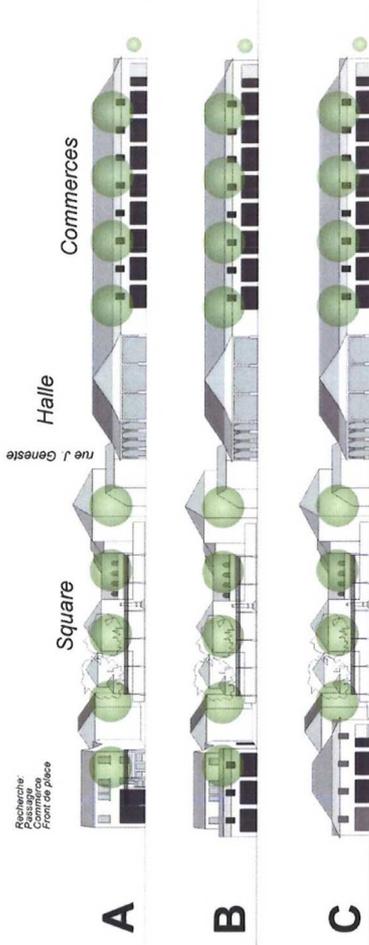
La réhabilitation du bâtiment est une opération plus lourde et le passage reste quelque peu confidentiel.



L'option C, démolition/reconstruction est certes la plus satisfaisante vis-à-vis de la fonctionnalité urbaine et de l'unité esthétique de la place. Son lourd investissement (acquisition, démolition, reconstruction) serait envisageable dès que le dynamisme d'activité de la traversée et de la place se fait sentir.

L'important mais relativement moins lourd investissement de l'option B, bloque la possibilité de l'option C. Elle améliore la fonctionnalité urbaine sans être pleinement satisfaisante et l'architecture de la place ne se trouve améliorée qu'en proportion des moyens économiques mis en œuvre.

L'option A présente un investissement moins lourd mais il faut tout de même valoriser la façade et le passage si l'on souhaite que le passage soit bien utilisé. L'efficacité d'une implantation commerciale est tout à fait relative et nécessite des travaux d'adaptation (mise aux normes, ouverture sur le square). Un autre usage moins contraignant pourrait être envisagé pour garder la possibilité à terme de l'option C.



C Démolition du garage actuel pour placette, commerce et équipement

A long terme, l'idée de démolir ce bâtiment qui ne présente pas d'intérêt architectural permettrait d'envisager une meilleure relation extérieure entre la place de la Halle et la place Nicolas Feyte par une placette située à un niveau intermédiaire (à 3 marches du vieux bourg ainsi que de la partie avant du square).

Le nouveau bâtiment accueillerait un commerce sur l'avant et relègerait poste et bibliothèque en façade de la placette.

Le nouveau bâtiment s'intégrerait parfaitement à la place de la Halle, galerie en arcades dans la continuité des commerces de l'entrée Nord.

NATURE DES TRAVAUX VRD A ENVISAGER

Reprises de la structure de chaussée

La reprise de structure de chaussée de la voie nationale traversant le Bourg n'est pas prévue dans l'estimation des travaux de voirie de la présente étude sachant qu'elle ne relève de la compétence communale.

Voirie

Les travaux comprendront la requalification de l'ensemble des espaces piétons attenants à la circulation de traversée du bourg par mise en œuvre de revêtements clairs, la sécurisation des traversées piétonnes grâce au contraste des matériaux au sol pouvant être associé à un traitement à plat de la zone permettant de l'appartenir à une zone de rencontre.

Structure de trottoir envisageable :

- Géotextile
- GNT 0/31.5 épaisseur 20cm
- Structure en revêtement coulé décoratif épaisseur totale 12cm

Les zones de stationnement pourront également être traitées par un type de revêtement similaire, de teinte plus soutenue, les places de stationnement étant délimitées par des inserts au sol.

Structure de stationnement envisageable :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 30cm ou Grave traitée au liant hydraulique épaisseur 20cm
- Structure en revêtement coulé épaisseur totale 12cm

Réseaux

Il n'est pas prévu à ce stade des études de rénovation, dévoiement ou renforcement des réseaux existants. Seul le réseau d'éclairage public est prévu d'être entièrement renové, y compris le remplacement des mâts d'éclairage.

Ainsi, la modification des aménagements de surface de la zone induiront la nécessité de déplacer certaines grilles de récupération des eaux pluviales, mais également d'en créer de nouvelles à raccorder sur le réseau existant.

L'extension du réseau d'assainissement sera également nécessaire pour les zones de parking (Eaux pluviales) et la création de la Halle notamment (Branchement d'eaux pluviales et eaux usées).

La création de la Halle donnera lieu à la création d'un branchement par réseau : Eau potable, électricité BT et Télécom... dimensionnés sur la base des besoins nécessaires à évaluer dans les phases ultérieures du projet.

Plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorges

Estimation VRD - PHASE 3 Décomposition des estimations des secteurs 1-2-9

N° Prix	Designations des travaux	1 - TRAVERSEE	
		Abords de chaussée	Autres espaces
		Montant	Montant
A	Démolitions - Terrassements	35 351,50 €	31 567,00 €
	Sous-Total démolitions - terrassements		
B	Voiries et revêtements	322 600,00 €	296 725,00 €
	Sous-Total voiries et revêtements		
C	Signalisation	14 885,00 €	12 398,75 €
	Sous-Total signalisation		
D	Mobilier - ouvrages - plantations	30 075,00 €	50 845,00 €
	Sous-Total réseaux mobilier - ouvrages - plantations		
E	Réseaux Humides	64 120,00 €	76 710,00 €
	Sous-Total réseaux Humides		
F	Réseaux secs	120 000,00 €	4 500,00 €
	Sous-Total réseaux secs		
	TOTAL en € HT =	587 031,50 €	472 745,75 €
	TOTAL avec provisions pour aléas 15%	675 086,23 €	543 657,61 €
	TVA 20% =	135 017,25 €	108 731,52 €
	TOTAL en € TTC =	810 103,47 €	652 389,14 €

Nota : Ne sont pas compris dans ce chiffrage :

- la reprise des revêtements de chaussée sur la traversée du bourg, l'entrée Sud et les liaisons périphériques (hormis la voie communale du cimetière)
- de confortements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le déploiement d'un éventuel réseau GAZ
- de travaux d'extension de réseau HTA
- les rénovations des réseaux existants (BT, Télécom) hormis l'éclairage public
- les dévolements ou renforcements des réseaux existants

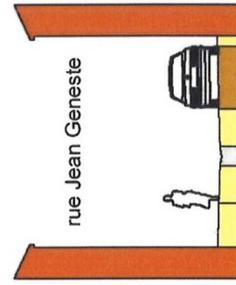


L'aménagement du vieux bourg, conditionné par le rééquilibrage des usages piétons et véhiculaires, propose de retrouver une texture de sol continue (sans bordures) dont la composition s'organise pour soutenir le patrimoine urbain et architectural :

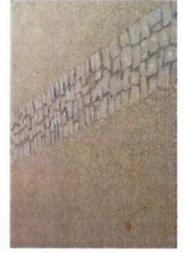
- simple marquage sans relief des voies roulantes,
- caniveaux centraux en pierre pour soutenir les ambiances médiévales,
- matériaux coulés de type enrobé clair ou bétons désactivés pour les sols courants,
- soutien des architectures majeures par des compositions de sol en pierre.

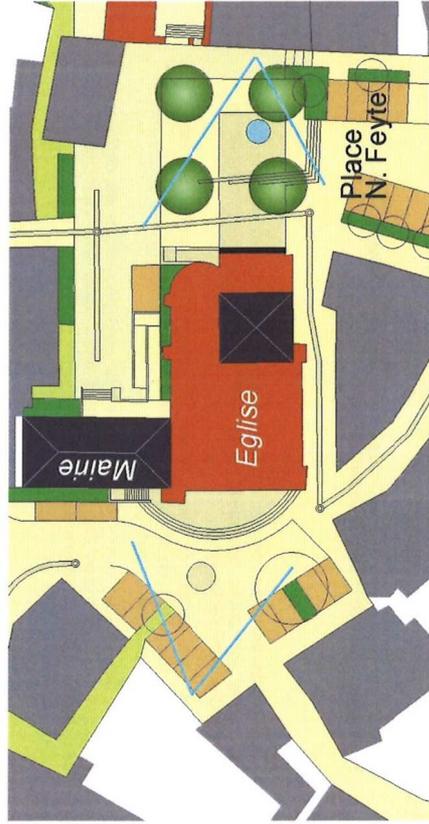
Il réinstaura une fluidité dans l'enchaînement des espaces à découvrir, notamment au sortir du passage de la place de la Halle, avec le remplacement des jardinières entourant la fontaine par un emmarchement ouvert sur l'arrière de l'église et sur la ruelle rejoignant la place de l'église. Le mur en façade orientale de l'église serait valorisé par sa projection en pierre au sol jusqu'à la fontaine actuelle. Un carré d'arbres d'ombrage recentrerait la place. Une composition de matériau, plus noble que le sol courant, s'appuierait sur la mairie et unifierait les façades Nord et Est de la place.

Sur la place de l'église, profitant de la réduction du trafic des véhicules, un parvis rehaussé de 3 marches valorise le portail de l'église et dessert au passage l'escalier de la mairie. Un motif circulaire en pierre s'insère au centre de la place articulant l'axe des rues, de la porte latérale de l'église et de l'ouverture sur l'extension du bourg.

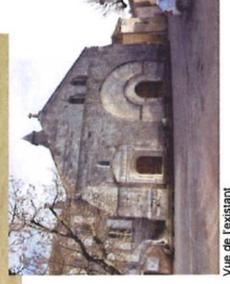


1.40 3.00 2.00

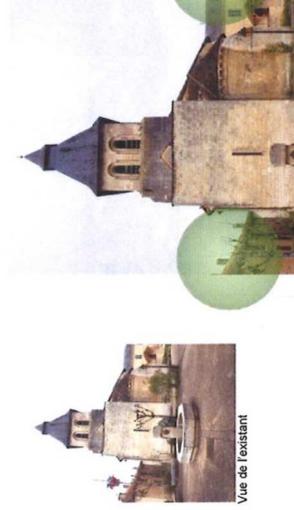




Le parvis de l'église



Vue de l'existant



Vue de l'existant

Emmarchement remplaçant les jardinières et projection au sol du mur arrière de l'église

NATURE DES TRAVAUX VRD A ENVISAGER

Voirie

La requalification de cette zone se fera au travers de matériaux de qualité au sol. Le matériau coulé clair de la traversée du bourg sera étendu à cette zone, qui sera structurée par un revêtement en pierre en complément, notamment aux abords de l'église (Parvis, fontaine).

Structure de trottoir envisageable :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 20cm
- Et :
- Structure en revêtement coulé décoratif épaisseur totale 12cm
- Ou :
- lit de pose en mortier ép. 4 cm
- Revêtement en pierre ép. 8cm

Un caniveau en pierre de largeur 60cm permettra de récupérer les eaux pluviales de ruissellement de la zone.

Devant la mairie, un matériau noble type Castelith (constituée de grave calcaire concassée) ou similaire permettra la mise en valeur du bâtiment, en prolongement vers l'Est de la place.

Structure envisageable :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 20cm
- Structure en Castelith ou similaire épaisseur totale 12cm

Les zones de stationnement recevront un traitement identique à celui de la traversée du bourg. les places de stationnement étant délimitées par des inserts au sol.

Structure de stationnement envisageable :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 30cm ou Grave traitée au liant hydraulique épaisseur 20cm
- Structure en revêtement coulé épaisseur totale 12cm

Réseaux

Il n'est pas prévu de rénovation, dévolement ou renforcement des réseaux existants. Seul le réseau d'éclairage public est prévu d'être entièrement renouvelé, y compris le remplacement des mâts d'éclairage.

Ainsi, la création des poches de stationnement nécessiteront l'extension du réseau d'assainissement, dont le dimensionnement sera limité au maximum par l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces verts attenants.

La modification des aménagements de surface de la zone nécessitera de déplacer certaines grilles de récupération des eaux pluviales, mais également d'en créer de nouvelles à raccorder sur le réseau existant.

Plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorges

Estimation VRD - PHASE 3 / IndB

3 - VIEUX BOURG		
N° Prix	Désignations des travaux	Montant
A	Démolitions - Terrassements	
	Sous-Total démolitions - terrassements	51 787,25 €
B	Voiries et revêtements	
	Sous-Total voiries et revêtements	415 425,00 €
C	Signalisation	
	Sous-Total signalisation	17 127,50 €
D	Mobilier - ouvrages - plantations	
	Sous-Total réseaux mobilier - ouvrages - plantations	125 327,50 €
E	Réseaux Humides	
	Sous-Total réseaux Humides	73 780,00 €
F	Réseaux secs	
	Sous-Total réseaux secs	75 000,00 €
	TOTAL en € HT =	872 214,34 €
	TVA 20% =	174 442,87 €
	TOTAL en € TTC =	1 046 657,21 €

Nota: Ne sont pas compris dans ce chiffrage :

- la reprise des revêtements de chaussée sur la traversée du bourg/l'entrée Sud et les liaisons périphériques (Hormis la voie communale du cimetière)
- de confortements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le déploiement d'un éventuel réseau GAZ
- de travaux d'extension de réseau HTA
- les rénovations des réseaux existants (BT, Télécom) hormis l'éclairage public
- les dévolements ou renforcements des réseaux existants





Les aménagements requalifient l'entrée Sud dans une vision globale de panoramique rural.

Un parking de 78 places, accessible en double sens par la voie communale, ainsi qu'en entrée simple depuis la traversée, est traité en paysager avec plantations d'arbres en mail, voies de distribution en stabilisé renforcé, emplacements enherbés et butées bois pour le marquage des places.

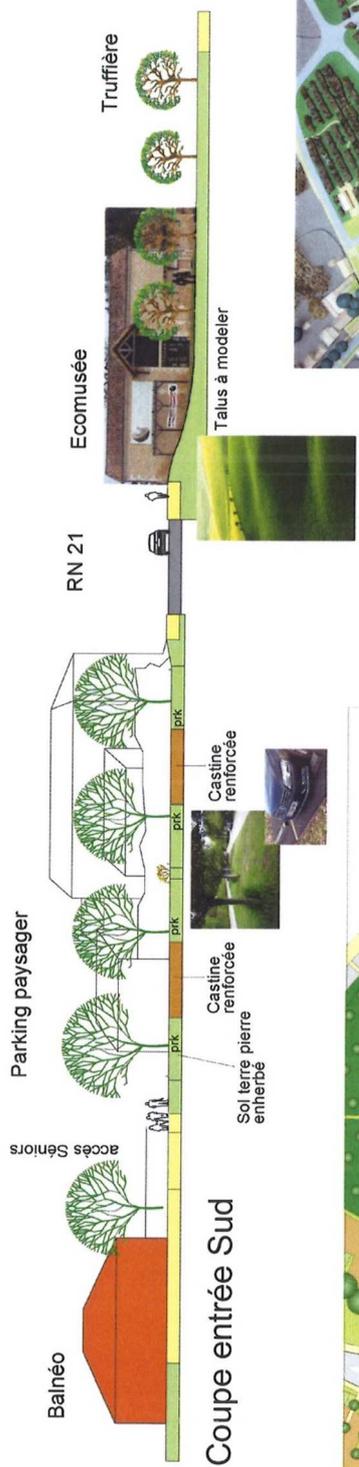
Sa voie d'accès se prolonge d'un accès réservé aux piétons et aux riverains en enrobé clair distribuant le service privé (bathéothérapie aujourd'hui envisagée), la résidence seniors et le parc public. Un maillage piéton en castine irrigue le parking, relie les équipements (bathéo, salle Pradel, parc et aire camping-cars) avec les trottoirs de la traversée, les passages piétons permettant de rejoindre l'écomusée et la zone commerciale, accessible au niveau du rond-point par deux escaliers.

Devant la façade de l'écomusée, le talus de la voie est adouci par un modelé de terrain gommant l'actuel effet de fosse d'un relief abrupte. La plantation de truffiers y est conservée et même renforcée pour établir une continuité paysagère avec le projet de truffière pédagogique à l'Est. L'aire de retournement des bus est conservée, le parking agrandi à une douzaine de places enherbées avec butées bois (place handi, conservée en enrobé) et un cheminement piéton relie l'écomusée aux prolongements du laboratoire pédagogique et à l'escalier d'accès à la zone d'activité.

La zone d'activité est ici avancée de 10 m par rapport au plan d'origine pour améliorer la visibilité des enseignes sans toutefois nuire à la continuité du paysage rural, son parking principal légèrement réduit et le garage avancé pour dégager un parking abrité destiné aux véhicules accidentés en attente de réparation. Le rond point central peut être envisagé en simple tourne à gauche avec voie d'évitement

Contre la D 68 le flanc de la zone est accompagné d'un cordon végétal dans la continuité de la truffière en vis-à-vis. En façade principale Sud Ouest, une plantation en mail prolonge la galerie centrale, traverse le parking et agrément une aire de détente destinée aux relations sociales liées à la fréquentation commerciale et au covoiturage. Les places de stationnement frontales sont traitées en sol filtrant enherbé.

Le panneau d'agglomération étant avancé un accès simple sur la zone est prévu au Sud depuis la RN 21



L'implantation de la ZAE en retrait de la forme compacte du bourg incite à concevoir cette nouvelle construction en référence aux hameaux ruraux typiques de la campagne alentour. Le retrait par rapport aux voies permet de dégager la visibilité du bourg et de percevoir les constructions comme un groupe intégré dans le paysage rural.

Le parti architectural et la volumétrie de l'ensemble pourront être d'inspiration contemporaine ou vernaculaire, mais devront par la sobriété de l'ensemble, la clarté de la composition volumétrique et le traitement qualitatif des matériaux conjuguer l'intégration dans le site proche et le paysage environnant, soutenir la lisibilité des activités depuis les axes de circulation.

Les toitures seront spécialement étudiées pour intégrer leur profil, leur couleur et leur matériau dans le panorama et les angles de vues des accès routiers. Les façades, accessoires et annexes seront conçus pour minimiser l'effet dévalorisant d'entrepôt et pour intégrer les corps de bâtiment dans le paysage environnant. Une réflexion particulière devra être portée aux enseignes qui devront être intégrées à la composition de l'ensemble.

Le même souci d'intégration guidera la conception des aménagements extérieurs, minimiser l'impact visuel de la voirie, intégrer les parkings, soutenir le paysage panoramique de l'entrée du bourg, dégager la perception de la ZAE depuis la RN 21, accompagner l'entrée Sud Est par la D68.

NATURE DES TRAVAUX VRD A ENVISAGER

Reprises de la structure de chaussée

La reprise de structure de chaussée de la voie départementale en entrée du Bourg ainsi que la création du rond-point ne sont pas prévus dans l'estimation des travaux de voirie de la présente étude sachant qu'elle ne relève de la compétence communale.

Voirie

Les travaux comprendront la requalification de l'ensemble des circulations piétonnes en limite de la RN et du rond-point à créer, dont le traitement sera identique à celui de la traversée du bourg.

Le parking recevra un traitement majoritairement paysager, avec des revêtements de sol perméables afin de favoriser au maximum l'infiltration des eaux pluviales et de limiter les débits de rejets au réseau existant. Les places de stationnement seront délimitées par des inserts au sol rustiques. Structure de stationnement envisageable.

- Géotextile,
- Grave concassée perméable épaisseur 30cm
- Structure en revêtement stabilisé renforcé ou dalles végétales épaisseur totale 12cm

Les circulations piétonnes liées à cette zone de parking seront traitées avec un revêtement stabilisé.

Réseaux

Il n'est pas prévu de rénovation, dévoiement ou renforcement des réseaux existants. Seul le réseau d'éclairage public est prévu d'être entièrement rénové, y compris le remplacement des mâts d'éclairage.

Ainsi, la création de la zone de parking induira l'extension du réseau d'assainissement, dont le dimensionnement sera limité au maximum par l'infiltration des eaux pluviales.

La modification des aménagements de surface de la zone nécessitera de déplacer certaines grilles de récupération des eaux pluviales, mais également d'en créer de nouvelles à raccorder sur le réseau existant en lien avec la création du rond-point.

Plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorges
Estimation VRD - PHASE 3 Décomposition des estimations des secteurs 1-2-9

N° Prix	Désignations des travaux	2 - ENTREE SUD	
		Abords de chaussée	Autres espaces
		Montant	Montant
A	Démolitions - Terrassements		
	Sous-Total démolitions - terrassements	34 648,40 €	10 392,50 €
B	Voiries et revêtements		
	Sous-Total voiries et revêtements	262 295,00 €	35 750,00 €
C	Signalisation		
	Sous-Total signalisation	10 133,50 €	1 787,50 €
D	Mobilier - ouvrages - plantations		
	Sous-Total réseaux mobilier - ouvrages - plantations	77 233,00 €	39 485,00 €
E	Réseaux Humides		
	Sous-Total réseaux Humides	43 652,00 €	41 900,00 €
F	Réseaux secs		
	Sous-Total réseaux secs	55 500,00 €	0,00 €
	TOTAL en € HT =	483 461,90 €	129 295,00 €
	TOTAL avec provisions pour aléas 15%	555 981,19 €	148 689,25 €
	TVA 20% =	111 196,24 €	29 737,85 €
	TOTAL en € TTC =	667 177,42 €	178 427,10 €

Nota : Ne sont pas compris dans ce chiffrage :

- la reprise des revêtements de chaussée sur la traversée du bourg, l'entrée Sud et les liaisons périphériques (Hormis la voie communale du cimetière)
- de confortements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le dévoiement d'un éventuel réseau GAZ
- de travaux d'extension de réseau HTA
- les rénovations des réseaux existants (BT, Télécom) hormis l'éclairage public
- les dévoiements ou renforcements des réseaux existants



La ceinture Sud Ouest p.22

Le traitement de la ceinture Sud Ouest répond à la nécessité d'une articulation esthétique et fonctionnelle entre la partie historique et l'extension contemporaine du bourg. La composition se réfère aux lices, dégagant un large espace libre, le parc public, entre la forme urbaine et les fortifications évoquées par la résidence sénior :

- préserver la forme urbaine originelle du bourg,
- établir un espace de confort et de lien social entre le quartier historique et l'extension, le foyer multi-générationnel avec ses prolongements, terrasse, jeux d'enfant s'intégrant dans le parc,
- préserver les qualités spatiales et les vues des jardins cernant le bourg,
- valoriser la résidence sénior qui s'intègre dans le parc urbain.

Une place « panoramique », cône visuel réservé dans la ceinture, ouvre une perspective sur le territoire rural de Sorges, donne accès aux sentiers piétons distribuant l'extension du bourg.

La nature des terrains, relief et imperméabilité, oblige à intégrer dans la composition des espaces réservés au retardement et à l'évacuation des eaux pluviales, noues, jardin humide, sur l'ensemble de la zone à urbaniser et notamment sur la ceinture située en surplomb. Ces ouvrages seront intégrés aux ambiances de parc urbain.

La voie de desserte suit les courbes de niveau pour garantir l'accessibilité PMR la résidence sénior.



NATURE DES TRAVAUX VRD A ENVISAGER

PARC PUBLIC ET PLACE PANORAMIQUE

Voïrie

Le parc et la place traversant la résidence Senior seront traités par un revêtement stabilisé et un revêtement en castine (pierre calcaire), les eaux pluviales de ruissellement de la zone étant dirigées vers une noue d'infiltration de part et d'autre de la zone.

Structure de trottoir envisageable :

- Géotextile,
- GNT 0/31,5 épaisseur 20cm

Et :

- Structure en sable stabilisé épaisseur totale 10cm

Ou :

- Structure en Castine épaisseur totale 12cm

Réseaux

Un réseau d'éclairage public neuf est prévu pour la mise en valeur de cet espace. L'extension du réseau d'eau potable sera nécessaire sur cette zone pour couvrir les besoins en défense incendie de la future résidence senior.

Plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorges

Estimation VRD - PHASE 3 / IndB

4 - PARC PUBLIC

N° Prix	Désignations des travaux	Montant
A	Démolitions - Terrassements Sous-Total démolitions - terrassements	65 003,00 €
B	Voïries et revêtements Sous-Total voïries et revêtements	117 650,00 €
C	Signalisation Sous-Total signalisation	5 882,50 €
D	Mobilier - ouvrages - plantations Sous-Total réseaux mobilier - ouvrages - plantations	393 335,00 €
E	Réseaux Humides Sous-Total réseaux Humides	41 590,00 €
F	Réseaux secs Sous-Total réseaux secs	27 000,00 €
	TOTAL en € HT =	650 460,50 €
	TOTAL avec provisions pour aléas 15%	748 029,58 €
	TVA 20% =	149 605,92 €
	TOTAL en € TTC =	897 635,49 €

Nota : Ne sont pas compris dans ce chiffrage :

- la reprise des revêtements de chaussée sur la traversée du bourg l'entrée Sud et les liaisons périphériques (Hormis la voie communale du cimetière)
- de confortements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le déploiement d'un éventuel réseau GAZ
- de travaux d'extension de réseau HTA
- les rénovations des réseaux existants (BT, Télécom) hormis l'éclairage public
- les dévoiements ou renforcements des réseaux existants

NATURE DES TRAVAUX VRD A ENVISAGER

ACCES SENIOR

Voirie

Depuis la voie communale, une amorce de voirie en enrobé sera réalisée, puis le revêtement circulaire en stabilisé renforcé ou béton type Arvevia sable :

Structures de chaussée envisageables, sur plateforme PF2 :

- Géotextile,
- GNT 0/31,5 épaisseur 30cm

Et : Structure en enrobé type GB3 + BBSG épaisseur totale 14cm

Ou :

- Structure en stabilisé renforcé ou béton circulaire aspect sablé épaisseur totale 12cm

Afin de garantir l'obtention d'une plateforme PF2 sur le fond de forme de voirie, il sera nécessaire de procéder à des sondages géotechniques afin de connaître la nature du sol en place et déterminer la nécessité ou non d'une couche de forme avant réalisation de la structure de chaussée.

Les trottoirs bordant la voie d'accès en enrobé seront traités en stabilisé, et ceux en limite de la voie circulaire en stabilisé renforcé ou béton aspect sablé seront en béton coulé.

Structures de trottoirs envisageables :

- Géotextile,
- GNT 0/31,5 épaisseur 20cm

Et :

- Structure en sable stabilisé épaisseur totale 10cm

Ou :

- Structure en revêtement coulé épaisseur totale 12cm

Réseaux

L'ensemble des réseaux neufs nécessaires au branchement de la résidence senior seront mis en œuvre sur la voie d'accès. Le dimensionnement de ces réseaux pourra être établi en fonction des besoins en puissance et débit de la résidence.

Depuis la voie communale du cimetière par exemple, ou depuis le lotissement à proximité, sera prévue l'extension des réseaux suivants :

- Assainissement EU et EP
- Eau potable
- Basse tension
- Télécom

Les branchements pour chaque accès à la résidence seront mis en attente en limite des bâtiments pour chaque type de réseau. Un réseau d'éclairage neuf sera également réalisé.

Le travail de dimensionnement de ces réseaux neufs devra être réalisé en coordination avec les différents concessionnaires concernés afin qu'ils se prononcent sur la faisabilité de ces raccordements, et éventuellement déterminer la nécessité de renforcer certains réseaux (Electricité ou eau potable par exemple).

A ce stade du projet, il n'est pas prévu de renforcement des réseaux existants.

Phasage

L'aménagement de cet accès sera réalisé en deux phases, la première permettra de réaliser l'accès au chantier de la résidence senior par une structure circulaire provisoire, les réseaux nécessaires aux branchements de la résidence ayant été posés au préalable (Assainissement, eau potable, basse tension, télécom...), ainsi qu'un éclairage provisoire de la zone. Une aire de retournement pour les pompiers sera également aménagée à cette phase pour assurer la défense incendie de la résidence provisoirement. En fin de chantier de construction, les finitions de sol seront réalisées, avec la couche de roulement de chaussée, les revêtements définitifs de trottoir et la mise en place du mobilier divers, dont l'éclairage définitif.

Plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorgues

Estimation VRD - PHASE 3 / IndB

N° Prix	Désignations des travaux	5 - ACCES SENIOR	
		5a - ACCES PLACE	5b - ACCES T2
A	Démolitions - Terrassements Sous-Total démolitions - terrassements	17 780,50 €	4 114,75 €
B	Voiries et revêtements Sous-Total voiries et revêtements	147 350,00 €	35 425,00 €
C	Signalisation Sous-Total signalisation	7 426,25 €	1 771,25 €
D	Mobilier - ouvrages - plantations Sous-Total réseaux mobilier - ouvrages - plantations	7 175,00 €	1 907,50 €
E	Réseaux Humides Sous-Total réseaux Humides	104 515,00 €	44 580,00 €
F	Réseaux secs Sous-Total réseaux secs	52 500,00 €	19 500,00 €
	TOTAL en € HT =	336 846,75 €	107 298,50 €
	TOTAL avec provisions pour aléas 15%	387 373,76 €	123 393,28 €
	TVA 20% =	77 474,75 €	24 678,66 €
	TOTAL en € TTC =	464 848,52 €	148 071,93 €

Nota : Ne sont pas compris dans ce chiffrage :

- la reprise des revêtements de chaussée sur la traversée du bourg, l'entrée Sud et les liaisons périphériques (Hormis la voie communale du cimetière)
- de confortements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le déploiement d'un éventuel réseau GAZ
- de travaux d'extension de réseau HTA
- les renouvellements des réseaux existants (BT, Télécom) hormis l'éclairage public
- les dévolements ou renforcements des réseaux existants



L'extension du bourg p. 27

En aval de la ceinture, la zone s'urbanise autour d'une voirie de distribution principale reliant la D 106 à la voie communale du cimetière et d'un sentier piéton principal reliant le Bourg au Clavier (Stade et quartier Pelleten) et au cimetière par la place panoramique.

Le lotissement existant et l'extension sont reliés par un chemin piéton et une placette ouverte aux relations de voisinage. Une liaison par la voirie véhicules générerait des conflits par l'accroissement de la fréquentation.

L'espace public du lotissement existant est amélioré par la matérialisation de cheminements piétons, la création de seuils dans les noues existantes et des plantations retardant les ruissellements et requalifiant ses perspectives.

Le contour actuel du lotissement est complété et amélioré par des implantations pavillonnaires de même nature. Le flanc Nord-Ouest de la zone s'urbanise sous forme de hameaux, en référence au mode d'occupation traditionnel de l'espace rural. Le bâti se rassemble autour d'espaces collectifs libérant plus de transparence entre les groupements.

Une réserve ceinturant la zone assure une transition paysagère entre la zone urbanisée et le contexte rural. Un maillage de cheminements piétons secondaires améliore l'accessibilité générale de la zone.

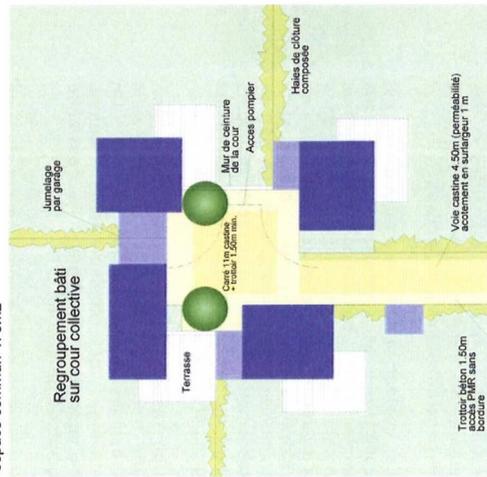
Implanté contre la voie communale, une garderie d'enfant offrirait un service adapté aux jeunes couples travaillant à l'extérieur de la commune.



En continuité des options développées pour la ceinture, le plan intègre les contraintes particulières liées au traitement des eaux pluviales, à vérifier par une étude hydro-géotechnique sur l'ensemble du secteur, par :

- L'amélioration de la rétention du lotissement actuel, créations de seuils dans les noues existantes,
- La création de noues à seuils longeant les cheminements piétons, pour la collecte et la surverse,
- Le retardement de la surface des sols pour le parking en épi longeant la voie de distribution (prairie accessible véhicule), pour les dessertes semi-collectives (castine renforcée) et pour les cheminements piétons (castine),
- Le traitement de deux dolines nature, dépression à créer pour la collecte des EP et à traiter en espace paysagé de détente et de socialisation. Ces dolines sont implantées dans les zones dont le relief occasionne le moins de terrassements.

HAMEAU TYPE
4 lots 900m² moyen
maison 120m² + garage
espace commun 470m²



SCHEMA DE HAMEAU

Trois à quatre habitations pavillonnaires se regroupent autour d'une cour centrale. Par un jeu d'alignement et de retrait, de jumelage par les garages individuels et de murs de clôture, les constructions enveloppent l'espace collectif, réservant les dimensions nécessaires à l'accès aux garages et au retournement des véhicules de sécurité. La cour peut s'agrémenter d'arbres plantés en dehors des aires de manœuvre des véhicules.

Les sols restent en majorité perméables pour ne pas surcharger les dispositifs collectifs de traitement des EP. Des trottoirs en béton (sans bordures pour faciliter la manœuvre des véhicules) offre un sol stable pour l'accessibilité PMR, les voies peuvent rester en castine (le renforcement de la castine et l'accotement sont à adapter aux objectifs de perméabilité).

Perspective n°1



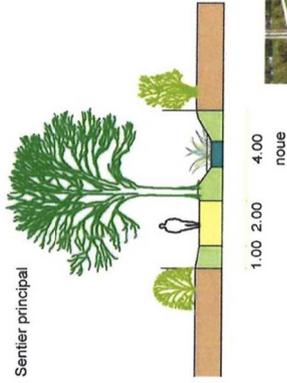
Perspective n°2



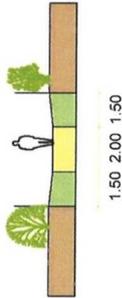
En bleu, les zones d'implantation des hameaux,
En vert foncé les dolines,
En ocre les cheminements piétons principaux.
En avant plan transparent, le profil d'un hameau.

Dans la perspective n°1 le contour du lotissement actuel se complète d'une ceinture pavillonnaire. Dans la perspective n°2 un alignement d'arbres longe la voirie de distribution et traverse la doline basse, intégrant la densité de constructions. En avant plan, l'urbanisation intermédiaire des hameaux s'avance sur la plaine.

Sentier principal

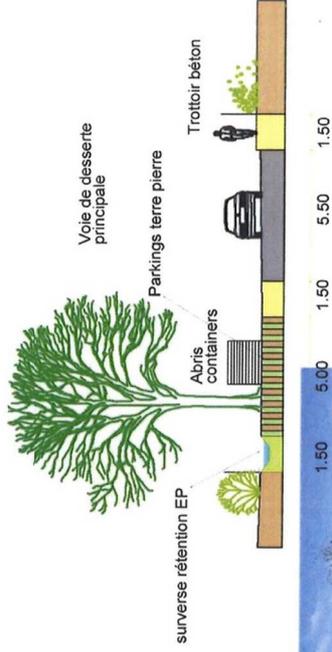


Sentier secondaire



Les sentiers entre les parcelles de la zone à urbaniser :

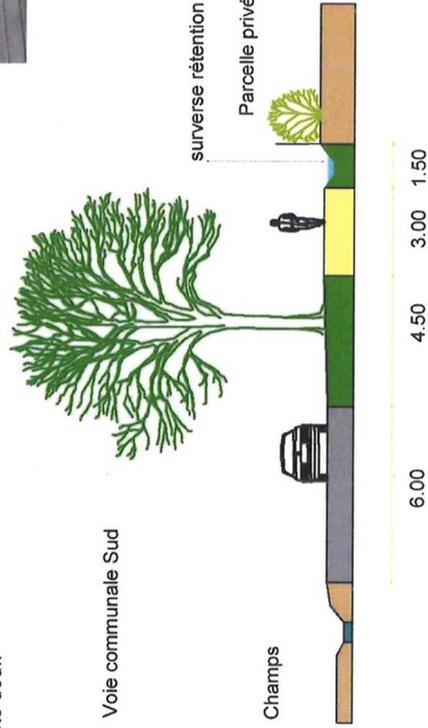
- le principal longeant la noue intégrant des seuils adaptés à la pente,
- les secondaires avec accotements réservant un retrait vis-à-vis des riverains.



La desserte principale bordée d'un alignement d'arbre et d'une bande de prairie accessible pour les parkings et les équipements collectifs (abris containers) longe un fossé de collecte et de surverse des EP.

La voie communale Sud élargie avec une réserve paysagère pour mieux intégrer la zone à urbaniser dans le paysage rural et accompagner les déplacements doux

Voie communale Sud



NATURE DES TRAVAUX VRD A ENVISAGER

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU LOTISSEMENT

Voirie

Les voies existantes qui desservent le lotissement actuel sont récentes et en bon état général. A ce stade, il n'est pas prévu de les requalifier.

Le sentier piéton en bordure de la chaussée sera matérialisé par une structure de trottoir avec revêtement en castine, de largeur 1,50m.

Structure de trottoir envisageable :

- Géotextile,
- GNT 0/31,5 épaisseur 20cm
- Structure en Castine épaisseur totale 12cm

Réseaux

Il n'est pas prévu à ce stade des études de rénovation des réseaux existants. Le réseau d'éclairage public est relativement récent et sera maintenu dans sa configuration, les mâts pourront éventuellement être déplacés pour s'adapter au projet.

Des espaces en dépression seront réalisés en bordure de voirie afin de recueillir les eaux pluviales et favoriser leur infiltration avant rejet au réseau existant.

Dans cette optique, la commune a fait réaliser par un bureau d'études de sol des tests de perméabilité des terrains en place sur ce secteur. Les résultats de ces tests sont défavorables quant à la possibilité d'infiltrer les eaux pluviales in situ, ainsi il conviendra dans les phases de conception d'étudier des solutions compensatoires alternatives afin d'éviter de surcharger les réseaux d'assainissement existants lors de forts événements pluvieux.

Plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorgues

Estimation VRD - PHASE 3 / IndB

6 - EP LOTISSEMENT		Montant
N° Prix	Désignations des travaux	
A	Démolitions - Terrassements Sous-Total démolitions - terrassements	20 930,50 €
B	Voies et revêtements Sous-Total voies et revêtements	110 500,00 €
C	Signalisation Sous-Total signalisation	7 182,50 €
D	Mobilier - ouvrages - plantations Sous-Total réseaux mobilier - ouvrages - plantations	30 375,00 €
E	Réseaux Humides Sous-Total réseaux Humides	30 940,00 €
F	Réseaux secs Sous-Total réseaux secs	12 000,00 €
	TOTAL en € HT =	211 928,00 €
	TOTAL avec provisions pour aléas 15%	243 717,20 €
	TVA 20% =	48 743,44 €
	TOTAL en € TTC =	292 460,64 €

Nota : Ne sont pas compris dans ce chiffrage :

- la reprise des revêtements de chaussée sur la traversée du bourg, l'entrée Sud et les liaisons périphériques (Hormis la voie communale du cimetière)
- de confortements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le déploiement d'un éventuel réseau GAZ
- de travaux d'extension de réseau HTA

NATURE DES TRAVAUX VRD A ENVISAGER

VIABILISATION ZAU

Voirie

Une voie de desserte interne sera créée pour les accès aux différents hameaux. Cette voie en enrobé noir aura une largeur de 5,60, bordée par deux trottoirs en béton :

Structures de chaussée envisageables, sur plateforme PF2 :

- Géotextile
- GNT 0/31.5 épaisseur 30cm
- Structure en enrobé type GB3 + BBSG épaisseur totale 14cm

Afin de garantir l'obtention d'une plateforme PF2 sur le fond de forme de voirie, il sera nécessaire de procéder à des sondages géotechniques afin de connaître la nature du sol en place et déterminer la nécessité ou non d'une couche de forme avant réalisation de la structure de chaussée.

Structure de trottoir :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 20cm
- Structure en revêtement coulé épaisseur totale 12cm

Les stationnements seront réalisés avec des revêtements de sol perméables afin de favoriser au maximum l'infiltration des eaux pluviales et de limiter les débits de rejets au réseau existant.

Les places de stationnement seront délimitées par des inserts au sol rustiques.

Structure de stationnement envisageable :

- Géotextile,
 - Grave concassée perméable épaisseur 30cm
 - Structure en revêtement stabilisé renforcé ou dalles végétales épaisseur totale 12cm
- Les cheminement piétons partant de la voie principale entre les hameaux seront traités en stabilisé avec accotements paysagers qui permettront l'infiltration des eaux pluviales.

Structures des cheminement piétons :

- Géotextile,
 - GNT 0/31.5 épaisseur 20cm
 - Structure en sable stabilisé épaisseur totale 10cm
- La placette semi circulaire sera équipée de mobilier divers et de détente.

Accès aux hameaux

Les accès aux hameaux seront réalisés avec un stabilisé renforcé ou béton type Artevia sable, de largeur 4.50m :

Structures de chaussée envisageables, sur plateforme PF2 :

- Géotextile
- GNT 0/31.5 épaisseur 30cm
- Structure en stabilisé renforcé ou béton circulaire aspect sablé épaisseur totale 12cm

Les trottoirs qui constituent ces accès seront quant à eux en béton coulé.

Structure de trottoir :

- Géotextile
- GNT 0/31.5 épaisseur 20cm
- Structure en revêtement coulé épaisseur totale 12cm

Réseaux

L'ensemble des réseaux neufs, nécessaires aux branchements des différents hameaux seront mis en œuvre depuis la voie de desserte interne. Le dimensionnement de ces réseaux pourra être établi en fonction des besoins en puissance et débit nécessaires pour chaque logement.

Depuis la voie communale du cimetière, ou depuis le lotissement, sera prévue l'extension des réseaux suivants :

- Assainissement EU et EP
- Eau potable
- Basse tension
- Télécom

Un branchement par logement sera mis en attente en limite public / privée pour chaque type de réseau. Un réseau d'éclairage neuf sera également réalisé.

Le travail de dimensionnement de ces réseaux neufs devra être réalisé en coordination avec les différents concessionnaires concernés afin qu'ils se prononcent sur la faisabilité de ces raccordements, et éventuellement déterminer la nécessité de renforcer certains réseaux (Electricité ou eau potable par exemple).

A ce stade du projet, il n'est pas prévu de renforcement des réseaux existants.

Plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorges

Estimation VRD - PHASE 3 / IndB

7 - VIABILISATION ZAU

N° Prix	Designations des travaux	Montant
A	Démolitions - Terrassements	
	Sous-Total démolitions - terrassements	110 730,00 €
B	Voiries et revêtements	
	Sous-Total voiries et revêtements	492 100,00 €
C	Signalisation	
	Sous-Total signalisation	28 446,25 €
D	Mobilier - ouvrages - plantations	
	Sous-Total réseaux mobilier - ouvrages - plantations	289 000,00 €
E	Réseaux Humides	
	Sous-Total réseaux Humides	390 212,50 €
F	Réseaux secs	
	Sous-Total réseaux secs	270 000,00 €
	TOTAL en € HT =	1 580 488,75 €
	TOTAL avec provisions pour aléas 15%	1 817 562,06 €
	TVA 20% =	363 512,41 €
	TOTAL en € TTC =	2 181 074,48 €

Nota : Ne sont pas compris dans ce chiffrage :

- la reprise des revêtements de chaussée sur la traversée du bourg, l'entrée Sud et les liaisons périphériques (Hormis la voie communale du cimetière)
- de confortements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le déploiement d'un éventuel réseau GAZ
- de travaux d'extension de réseau HTA
- les rénovations des réseaux existants (BT, Télécom) hormis l'éclairage public
- les dévoilements ou renforcements des réseaux existants

NATURE DES TRAVAUX VRD A ENVISAGER

VOIES PERIPHERIQUES

Voirie 8a

La voie communale du cimetière sera élargie à 6m par rapport à son gabarit actuel d'environ 4m. Afin de créer cette sur largeur, il est prévu de reprendre uniquement la couche de roulement en enrobé sur la partie existante, en considérant que les revêtements de sol sont portants et de bonne qualité, et de créer une structure complète de chaussée sur la partie en sur largeur :

- Structure de chaussée sur existant, après rabotage de la couche de roulement ;
- Reprise de la couche de roulement en enrobé type BBSG épaisseur totale 6cm
- Structures de chaussée en sur largeur, sur plateforme PF2 ;

Géotextile,

- GNT 0/31.5 épaisseur 30cm
 - Structure en enrobé type GB3 + BBSG épaisseur totale 14cm
- Pour autant, il conviendra dans les phases d'études suivantes de réaliser des tests de déflexions sur la chaussée afin de contrôler sa déformation et évaluer la nécessité de reprise plus en profondeur de la structure, et de procéder à des sondages géotechniques afin de connaître la nature du sol en place et déterminer la nécessité ou non d'une couche de forme avant réalisation de la structure complète de chaussée.
- La voie une voie requalifiée sera bordée en partie nord par un cheminement piéton en castine, largeur 3m, séparé par endroit de la chaussée par des stationnements latéraux en béton.

Structure de trottoir envisageable :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 20cm
- Structure en Castine épaisseur totale 12cm

Structure de stationnement envisageable :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 30cm ou Grave traitée au liant hydraulique épaisseur 20cm
- Structure en revêtement coulé épaisseur totale 12cm

Voirie 8b

La reprise de structure de chaussée de cette voie n'est pas prévue dans l'estimation des travaux de voirie de la présente étude sachant que son entretien ne relève de la compétence communale.

Cette voie sera longée par un sentier de 3m en castine.

Structure de trottoir envisageable :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 20cm
- Structure en Castine épaisseur totale 12cm

Voirie 8c

Le barreau de liaison à sens unique aura une largeur de 3.50m et pourra être constitué comme suit.

Structure de chaussée envisageable, sur plateforme PF2 :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 30cm
- Structure en enrobé type GB3 + BBSG épaisseur totale 14cm

Afin de garantir l'obtention d'une plateforme PF2 sur le fond de forme de voirie, il sera nécessaire de procéder à des sondages géotechniques afin de connaître la nature du sol en place et déterminer la nécessité ou non d'une couche de forme avant réalisation de la structure de chaussée.

Réseaux

Il n'est pas prévu à ce stade des études de rénovation des réseaux existants. Seul le réseau d'éclairage public est prévu d'être remplacé, au même titre que les mâts d'éclairage.

Des espaces en dépression seront réalisés en bordure de voirie afin de récolter les eaux pluviales et favoriser leur infiltration avant rejet au réseau existant.

Plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorges

Estimation VRD - PHASE 3 / IndB

8 - VOIES PERIPH		
N° Prix	Désignations des travaux	Montant
A	Démolitions - Terrassements	97 792,50 €
B	Voiries et revêtements	342 850,00 €
C	Signalisation	22 100,00 €
D	Mobilier - ouvrages - plantations	188 540,00 €
E	Réseaux Humides	95 200,00 €
F	Réseaux secs	150 000,00 €
	TOTAL en € HT =	906 482,50 €
	TOTAL avec provisions pour aléas 15%	1 042 454,88 €
	TVA 20% =	208 490,98 €
	TOTAL en € TTC =	1 250 945,85 €

Nota : Ne sont pas compris dans ce chiffrage :

- la reprise des revêtements de chaussée sur la traversée du bourg, l'entrée Sud et les liaisons périphériques (Hormis la voie communale du cimetière)
- de confortements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le déploiement d'un éventuel réseau GAZ
- de travaux d'extension de réseau HTA
- les rénovations des réseaux existants (BT, Télécom) hormis l'éclairage public
- les dévoilements ou renforcements des réseaux existants

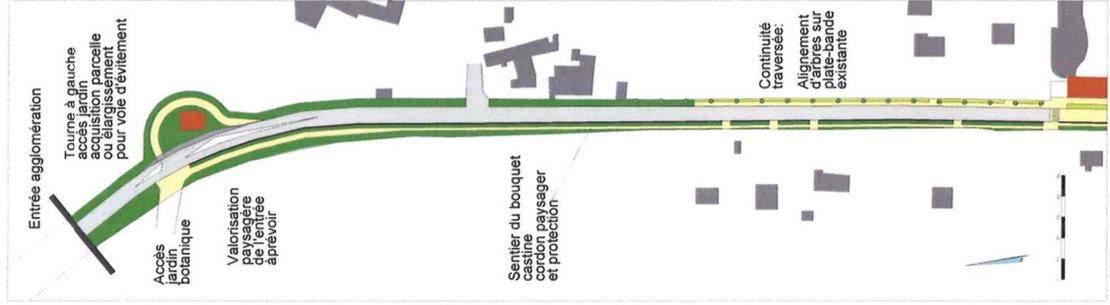
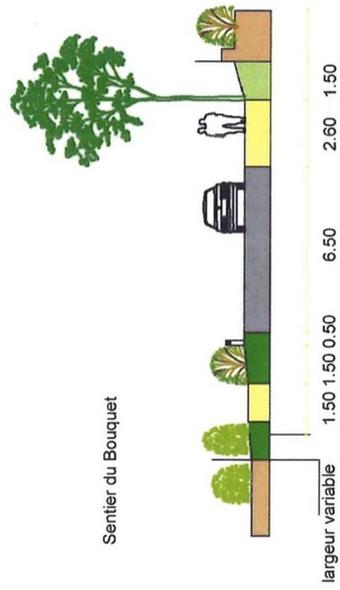
L'objectif de l'aménagement du secteur Nord est de faire participer le jardin botanique à la vie du bourg, d'en faciliter les accès et d'affirmer les ambiances d'entrée dans le bourg.

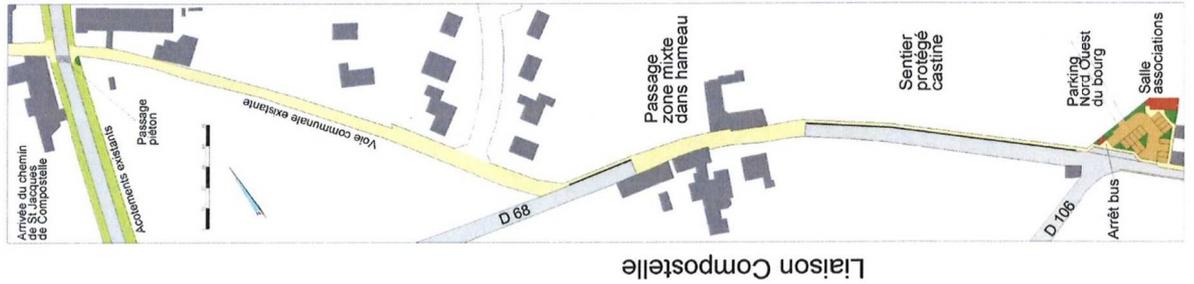
Pour les piétons, longeant à l'Ouest la ligne droite de la RN 21, le sentier du Bouquet relie le centre bourg au jardin depuis le futur parking de l'entrée Nord.

La largeur disponible d'environ 4 m minimum est traitée de manière à isoler le cheminement du trafic des véhicules par une protection type glissière bois et une bande de plantation de 1.50m. Le sentier proprement dit est en castine. A l'approche du jardin, au niveau du virage l'emprise public plus large permettra de l'agréments plus confortablement dans l'esprit du jardin.

Pour les véhicules l'accès en tourne à gauche au jardin depuis le bourg est aujourd'hui impossible et dangereux. Le projet d'aménagement propose de remonter le panneau d'agglomération avant le virage, de manière à réduire la vitesse avant le virage et l'entrée du jardin, et de retourner ce tourne à gauche, soit par une voie de cette parcelle peut être acquise, soit par la création en sur largeur d'une voie d'évitement de l'espace matérialisé du tourne à gauche au centre de la voie.

Côté Est une plantation d'arbres alignés dans les plates bandes existantes marque la continuité de la traversée du bourg.





Liaison Compostelle

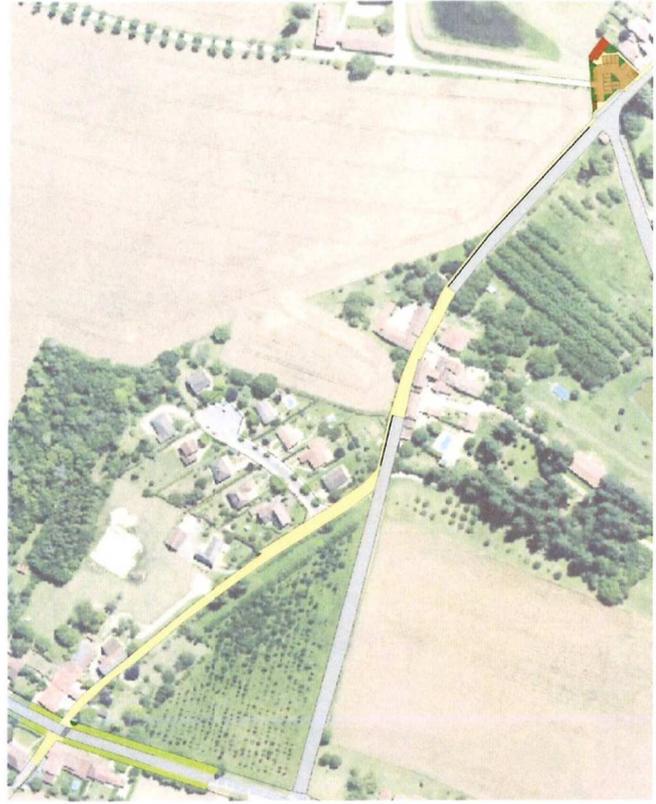
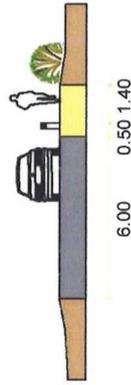
L'aménagement de la liaison Compostelle valorise l'accès au bourg par le chemin de Saint Jacques et facilite les relations pédestres du quartier habité de Palissoux avec le bourg.

Le long de la D68, un cheminement piéton en castine, protégé d'une glissière bois est à réserver. Le passage étroit du hameau situé dans le virage est à traiter en zone mixte.

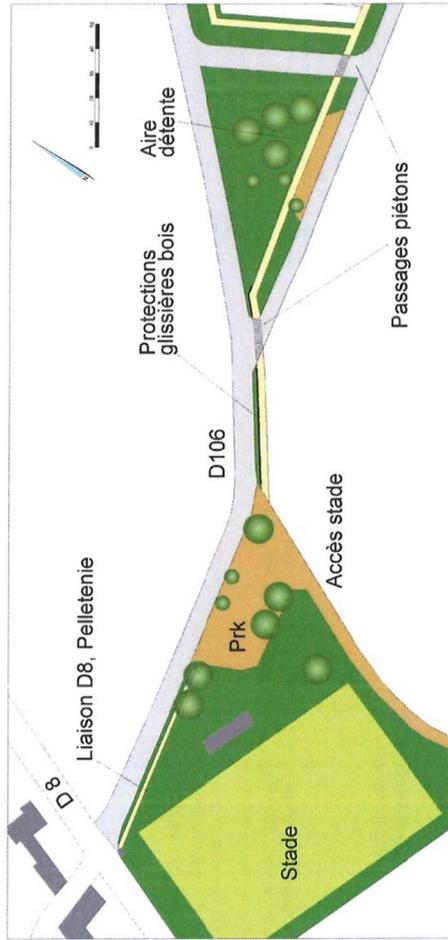
La voie communale desservant le lotissement, étant peu fréquentée, ne nécessite pas d'aménagements particuliers.

La traversée de la D8 mériterait la matérialisation d'une traversée piétonne signalée en amont pour l'éveil de l'attention des usagers de la D8, des aménagements paysagers ponctuels valorisant le passage ainsi qu'une signalétique adaptée pour l'arrivée du chemin de Compostelle sur le bourg.

Sentier Compostelle



Liaison Le Clapier



A l'extrémité Ouest de la zone à urbaniser, le sentier principal de l'extension rejoint le stade et, au-delà de la D8, le quartier de Pelletenie. Cette liaison est à valoriser et à protéger par deux passages piétons matérialisés, l'un pour la traversée du futur barreau de liaison, l'autre pour la traversée de la voie communale le long de la D106, ainsi que par des protections en glissière bois pour la partie de sentier longeant la D 106.

Dans le délaissé entre le barreau, la D106 et la voie communale, une aire de détente peut être aménagée profitant des perspectives sur le bourg et la plaine agricole.

NATURE DES TRAVAUX VRD A ENVISAGER

LIAISONS PERIPHERIQUES

Voirie

La reprise de structure de chaussée des liaisons périphériques n'est pas prévue dans l'estimation des travaux de voirie de la présente étude sachant que leur entretien ne relève de la compétence communale.

Le long de l'entrée Nord, côté Ouest, un sentier en castine sera protégé par mise en place de glissière bois.

Structure de trottoir :

- Géotextile,
- GNT 0/31.5 épaisseur 20cm
- Structure en Castine épaisseur totale 12cm

Côté Est, les trottoirs sont en bon état et seront maintenus.

L'entrée Ouest du bourg sera matérialisée avec une zone de traitement contrastée des matériaux au sol afin de sécuriser les traversées.

Réseaux

Il n'est pas prévu à ce stade des études de rénovation, dévatement ou renforcement des réseaux existants. Seul le réseau d'éclairage public est prévu d'être entièrement renouvelé, y compris le remplacement des mâts d'éclairage.

Ainsi, la modification des aménagements de surface de la zone induiront la nécessité de déplacer certaines grilles de récupération des eaux pluviales, mais également d'en créer de nouvelles à raccorder sur le réseau existant.

Plan programme d'aménagement des espaces publics du bourg de Sorgues
Estimation VRD - PHASE 3 Décomposition des estimations des secteurs 1,2-9

N° Prix	Désignations des travaux	9 - LIAISONS PERIPH	
		Tourne à gauche	Autres espaces
		Montant	Montant
A	Démallions - Terrassements	17 199,25 €	33 655,76 €
	Sous-Total démolitions - terrassements		
B	Voiries et revêtements	39 150,00 €	130 750,00 €
	Sous-Total voiries et revêtements		
C	Signalisation	3 623,75 €	8 498,75 €
	Sous-Total signalisation		
D	Mobilier - ouvrages - plantations	26 797,50 €	163 282,50 €
	Sous-Total réseaux mobilier - ouvrages - plantations		
E	Réseaux Humides	15 610,00 €	36 610,00 €
	Sous-Total réseaux Humides		
F	Réseaux secs	0,00 €	195 000,00 €
	Sous-Total réseaux secs		
	TOTAL en € HT =	102 379,50 €	567 797,00 €
	TOTAL avec provisions pour aléas 15%	117 736,43 €	652 866,56 €
	TVA 20% =	23 547,29 €	130 893,31 €
	TOTAL en € TTC =	141 283,71 €	783 559,86 €

Nota.: Ne sont pas compris dans ce chiffrage :

- la reprise des revêtements de chaussée sur la traversée du bourg, l'entrée Sud et les liaisons périphériques (Hormis la voie communale du cimetière)
- de confortements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le dépiement d'un éventuel réseau GAZ
- de travaux d'extension de réseau HTA
- les rénovations des réseaux existants (BT, Télécom) hormis l'éclairage public
- les dévolements ou renforcements des réseaux existants

Synthèse

N° Prix	Désignations des travaux	1 - TRAVERSEE		2 - ENTREE SUD		3 - VIEUX BOURG		4 - PARC PUBLIC		5 - ACCESS PLACE		5b - ACCESS T2		6 - EP LOTISSEMENT		7 - VIABILISATION ZAU		8 - VOIES PERIPH		9 - LIAISONS PERIPH		
		Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
A	Démolitions - Terrassements	66 916,60 €		45 049,90 €		61 797,26 €		66 003,00 €		17 760,00 €		4 114,76 €		20 930,50 €		110 730,00 €		97 795,50 €		50 854,00 €		530 867,90 €
B	Sous-total démolitions - terrassements																					
	Voies et revêtements	619 226,00 €		298 045,00 €		415 425,00 €		117 650,00 €		147 350,00 €		35 425,00 €		110 500,00 €		497 100,00 €		342 850,00 €		169 900,00 €		2 748 570,00 €
C	Sous-total voies et revêtements																					
	Signalisation	27 285,76 €		11 921,00 €		17 127,60 €		6 862,50 €		7 426,26 €		1 771,26 €		7 182,50 €		28 446,25 €		22 100,00 €		12 122,50 €		141 263,90 €
D	Sous-total signalisation																					
	Mobilier - ouvrages - plantations	80 920,00 €		115 689,00 €		126 327,50 €		393 335,00 €		7 175,00 €		1 907,50 €		30 375,00 €		269 000,00 €		198 540,00 €		190 060,00 €		1 433 350,00 €
E	Sous-total mobilier - ouvrages - plantations																					
	Réseaux Humides	140 830,00 €		85 552,00 €		73 780,00 €		41 590,00 €		104 615,00 €		44 590,00 €		30 940,00 €		390 212,50 €		96 200,00 €		52 220,00 €		1 059 519,50 €
F	Sous-total réseaux Humides																					
	Réseaux secs	124 500,00 €		65 800,00 €		76 000,00 €		27 000,00 €		19 500,00 €		19 500,00 €		12 000,00 €		270 000,00 €		150 000,00 €		195 000,00 €		981 000,00 €
	Sous-total réseaux secs																					
	TOTAL en € HT =	1 859 777,25 €		612 156,90 €		758 847,26 €		650 460,50 €		107 286,50 €		338 846,76 €		211 926,00 €		1 590 498,75 €		906 482,50 €		670 176,50 €		6 894 662,90 €
	TOTAL avec provisions pour aléas 16%	1 218 743,84 €		704 670,44 €		672 214,34 €		748 026,58 €		387 373,76 €		123 393,28 €		243 717,20 €		1 817 562,06 €		1 042 454,88 €		770 102,98 €		7 828 862,34 €
	TVA 20%	243 748,77 €		140 834,09 €		174 442,87 €		148 806,92 €		77 474,74 €		24 978,66 €		48 743,44 €		363 512,41 €		209 490,98 €		154 140,60 €		1 505 772,47 €
	TOTAL en € TTC =	1 462 492,61 €		845 504,53 €		1 046 657,21 €		897 833,50 €		464 848,52 €		148 071,93 €		292 460,64 €		2 181 074,48 €		1 250 945,83 €		924 843,57 €		9 314 634,80 €

Nota : Ne sont pas compris dans ce chiffre :
- les travaux de terrassement effectués sur la traversée du bourg depuis Sud et les bords périphériques (Hormis la voie communale du cimetière)
- de conformements éventuels pour l'assise des structures de chaussée
- d'évacuation de terres polluées
- de travaux pour le déploiement d'un éventuel réseau BT
- de travaux d'extension de réseau HTA
- les renouvellements des réseaux existants (BT, Télécom) hormis l'éclairage public
- les dévolements ou renforcements des réseaux existants

SUITES A DONNER

Les suites techniques à donner à la présente étude :

- **Sondages amiante et HAP** : Des sondages doivent être réalisés afin de déterminer la présence d'amiante et HAP dans les enrobés. En ce qui concerne les sondages amiante, il est conseillé lors de la réalisation des sondages de nettoyer complètement la zone testée, par brossage et nettoyage à l'eau afin d'éviter de détecter des fibres d'amiante pouvant être issues de plaquettes de freins. Par ailleurs, l'utilisation d'une carotte neuve à chaque prélèvement est indispensable pour éviter tout phénomène de pollution d'un prélèvement à l'autre.
- **Géotechnique** : Une mission type G2 AVP devra être confiée à un géotechnicien afin de déterminer le dimensionnement plus précis des structures de chaussée en fonction de la classe de trafic prévisionnelle, du nivellement et de vérifier la nécessité ou non de réalisation d'une couche de forme sous les structures de chaussée en vue de l'obtention d'une plateforme type PF2. Des déflections de sol devront également être réalisées sur les enrobés existants afin de déterminer la bonne portance des structures en place. Des tests de perméabilité devront également permettre de déterminer la capacité du sol en place à l'infiltration des eaux pluviales.
- **Rencontres concessionnaires** : Les différents concessionnaires (Eau potable, assainissement, électricité) devront être associés à l'avancement du projet pour préciser selon les besoins des zones à aménager la nécessité de renforcement, extension ou dévolement de réseaux existants.
- **Assainissement** : Le projet d'assainissement devra être validé par le biais d'un échange sur les dispositifs d'infiltration des eaux pluviales, ainsi que l'évaluation des débits de rejets au réseau existant, selon leur localisation.
- Validation auprès des services gestionnaires du département :
 - o Voirie - Gabarits, hypothèses de dimensionnement (trafic, accroissement), matériaux,
 - o Circulations douces
 - o Signalisation

Ce référentiel définit une cohérence d'aménagement, pour affirmer le caractère du bourg et de son territoire, préserver le cadre de vie spécifique de ce village de campagne tout en renforçant son urbanité.

Les exemples présentés illustrent cette attente de cohérence et le niveau d'ambition qui nous semble le plus pertinent. Compte-tenu de l'importance du projet, le référentiel permettra de cibler les choix qualitatifs là où ils sont essentiels, de rentabiliser les investissements tout au long d'une réalisation qui peut s'étirer au-delà de la décennie.

A la suite du plan programme, précédant les phases opérationnelles, le projet doté d'une maîtrise d'œuvre pourra évoluer et préciser plus finement les orientations d'aménagement.

La Traversée et le Vieux Bourg

La traversée et le vieux bourg, même si leurs fonctions urbaines diffèrent (centre piéton historique/boulevard de centre urbain) doivent être aménagés pour soutenir leur interaction.

Leur aménagement doit être perçu dans une continuité, par une famille de matériaux répondant de manière progressive aux attentes fonctionnelles, sécuritaires et de confort du boulevard ainsi qu'à la valorisation patrimoniale d'un cœur de bourg reconquis par le piéton.



L'entrée Sud

L'objectif d'aménagement de l'entrée Sud est de valoriser le rapport bourg campagne par un caractère paysager expressif de la tradition truffière. Les nouveaux aménagements du rond point, du parking et de la zone d'activité doivent concourir à cet objectif. A partir du rond point les abords de la traversée doivent annoncer le boulevard par les mêmes choix d'aménagement.

La ceinture et la voie d'accès sénior

Cet espace paysager comprenant la réalisation du parc public contenu par l'alignement de la résidence sénior et de la place panoramique, articule le bourg, l'extension urbaine et la campagne.

Il complète l'unité paysagère des jardins par des ambiances de parc public et les aménagements de voirie, tout en restant apparenté à ceux du bourg, évoluent vers l'esprit plus contemporain de l'extension.



Le nouveau quartier

L'aménagement de ce nouveau quartier se valorise par un traitement contemporain composant des ambiances de campagne et intègre la réflexion environnementale qui structure sa composition.

Les aménagements paysagers, tout en supportant l'intégration de l'extension sur le flanc Sud Ouest du Vieux Bourg en vis-à-vis de la campagne sorgeaise, valoriseront les importants aménagements liés à la gestion des eaux pluviales.



Les liaisons périphériques

Les liaisons périphériques sont à aménager de façon rustique mais fonctionnelle :

L'aménagement de la liaison Bouquet sera thématiquement végétalisé pour améliorer le confort du cheminement contre la nationale et symboliser la relation du bourg avec le jardin.

L'aire de détente (délaié du barreau) de la liaison Clapier est à composer de manière sobre dans l'esprit campagne, possibilité de stationnement, ombrage, aire de détente.

Le passage du hameau de la liaison Compostelle par un revêtement différencié protégera les piétons et marquera l'arrivée du chemin de Saint Jacques sur le vieux bourg.



La traversée et le vieux bourg

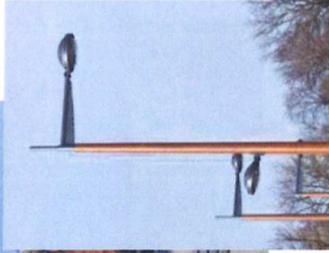
Des abords de la nationale jusqu'à l'église, repère historique majeur, les matériaux employés progresseront :

- De sols coulés de type enrobé clair vers de la pierre en passant par des matériaux de noblesse intermédiaire de type Castelith pour les espaces plus modernes prolongeant la mairie et ses équipements,
- De bordures, caniveaux, inserts et arrêts de revêtement en béton préfabriqué de texture décorative à rechercher, vers des éléments en pierre dont l'aspect rustique (effet de pavage ancien, calade etc) est à étudier.

Dans l'idée des routes ombragées d'antan, déboisées aujourd'hui pour la sécurité, la traversée (à vitesse limitée), sera longue d'un alignement d'arbres colonnaires à l'Est alternée avec le stationnement, et beaucoup plus en retrait à l'ouest au niveau de la future place de la Halle, d'arbres d'ombrage à fort développement. Hormis le long de la place et devant les accès riverains, le trottoir Ouest sera agrémenté d'un jardin linéaire séparant les piétons de la circulation.

Porte Nord du Périgord des bastides, l'architecture de la halle et des commerces à arcade, même contemporaine, s'inspirera des références périgourdines

Tout en restant fonctionnel et contemporain l'éclairage public comme le mobilier évoquera par son design et ses matériaux la ruralité du bourg (ex. effet bois et métal).

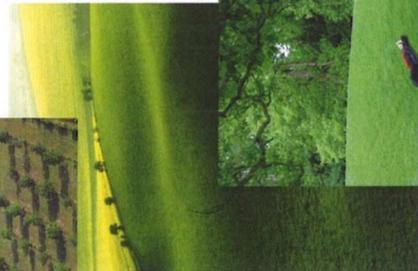


La ceinture du bourg et la voie séniors

La place soutiendra l'effet grand paysage de sa vue panoramique par une stratification béton épousant les courbes de niveau et des papiers en castine et prairie accessible. Une aire surplombant le décaissé de la voie d'accès séniors offrira un point de vue surélevé sur la plaine au-delà du nouveau quartier.

Les talus, fossés et retenues s'intégreront dans des compositions paysagères type jardins humides. La noyerie structurera les aires d'agrément et les cheminements en castine ou public. Les sentiers d'entretien des ouvrages hydrauliques pourront rester en prairie accessible.

La voie d'accès séniors servira aussi d'accès au parc s'intégrera dans ses ambiances et intégrera des matériaux plus contemporains de type béton à surface structurée pour les trottoirs (accessibilité PMR).



L'entrée Sud

Tout en préservant et valorisant la façade Sud du bourg avec l'écomusée, le panorama paysager du rond-point sera unifié en référence à la trufficulture. Plantation de chênes, intégration des parkings par des revêtements terre/pierre enherbé, modelage du talus de l'écomusée, intégration de la zone d'activité.

Les aménagements piétons des abords de la route, de l'accès à la résidence sénior et des accès principaux de la zone d'activité seront similaires ceux retenus pour la traversée. Au-delà l'aménagement sera guidé par des choix rustiques, castine, arrêts de revêtement en bois ou métal brut, prairie accessible pour les aires piétonnes et les places de stationnement les plus en vue de la zone d'activité.





Les liaisons périphériques

Le confort et la protection des relations piétonnes avec les quartiers périphériques sont améliorés par des aménagements simples qui requalifient les abords du bourg : sentier en castine protégé par des glissières bois, haies, bosquets d'arbres, passages piéton matérialisés.

Le sentier du Bouquet reliant le bourg au jardin botanique devra être attractif pour améliorer les relations pédestres entre le bourg et cet équipement. Haie séparative entre le sentier et la voie, arbres offrant des étapes ombragées amélioreront le confort des promeneurs.

Le sentier Compostelle, arrivée du chemin de Saint Jacques, restera sobre mais le passage étroit du hameau de Chataignarias sera traité en zone mixte avec le revêtement du vieux bourg améliorant la protection et requalifiant l'entrée Nord Ouest.

L'aire du sentier du Clapier sera agrémentée de chemin de castine, de bosquets d'arbres et de mobilier de détente en bois ainsi que d'une aire de stationnement en stabilisé renforcé.

Le nouveau quartier

Fossés, noues et dolines structurant le plan de l'extension seront accompagnés de plantations d'évocation aquatique et offriront des espaces de détente et de socialisation agrémentés d'un mobilier rustique au dessin épuré (bois).

Pour la desserte principale, les trottoirs seront traités d'un matériau plus contemporain de type béton à surface structurée et la voie elle-même sera revêtue d'un enrobé noir classique. L'éclairage public s'inspirera, dans un dessin plus sobre, de celui de la traversée. Des abris containers en bois s'intégreront dans les aires de parking en prairie longeant la voie de desserte.

La desserte semi-collective des hameaux pourra être traitée en castine renforcée tout en conservant des trottoirs en béton (accessibilité PMR) en sans trottoir pour préserver des possibilités de manœuvre aux véhicules d'intervention.

Les sentiers seront traités en castine pour les parties courantes et béton structuré pour les traversées de la voie de distribution principale.





Le vieux bourg et la traverse



Vue Sud Ouest de l'ensemble



La ceinture



L'entrée Sud